

La communication dans le Comminges gallo-romain jusqu'au 5^{ème} siècle



Gilles Boutry

LA COMMUNICATION DANS LE COMMINGES GALLO-ROMAIN JUSQU'AU 5^{ème} SIECLE

PRÉAMBULE

Le sujet de ce mémoire, la Communication dans le Comminges Gallo-romain jusqu'au 5^{ème} siècle après Jésus-Christ, traite d'un domaine qui jusqu'ici n'a pas été analysé en tant que tel. C'est comme un défi que je me suis lancé pour rechercher une histoire précise et un sens à une région et une époque très méconnue en dehors des spécialistes qui ne sont pas très nombreux.

Il est vrai que le compartimentage des disciplines universitaires rend cette démarche beaucoup plus difficile à l'heure actuelle qu'elle ne pouvait l'être au 19^{ème} siècle, où les auteurs que j'ai pu découvrir avaient à mon sens une vision globale et multidisciplinaire dans leur approche des époques anciennes.

Dans ma quête du sens, j'ai également cherché à imaginer quelle " leçon " de communication pourraient nous donner les personnes qui ont vécu il y a près de 2000 ans dans le Comminges.

Avant d'effectuer les recherches pour ce mémoire, je me suis posé la question de savoir si nos lointains ancêtres des premiers siècles souhaitent encore que l'on parle d'eux. J'espère que je ne surprendrai pas trop mes professeurs car la question pourrait paraître incongrue dans le contexte général de l'incroyance quasi générale du monde officiel contemporain, en ce qui concerne l'existence de l'âme et de son immortalité¹ ... Mais à la réflexion, je ne suis pas sûr non plus que les croyants aient une idée claire de l'endroit, – s'il existe – où se trouvent ces âmes, et des souhaits de ces dernières en ce qui concerne la communication publique de ce que nous savons d'elles lorsqu'elles vivaient il y a plus de dix-sept à vingt siècles !

¹ Il faut noter que le doyen Hauriou considère l'âme humaine comme une " idée d'oeuvre " et compare le fonctionnement de l'être humain à celui d'une institution (Théorie de la Fondation, p. 25).

Je me suis parfois laissé dire que, si elles sont encore vivantes dans cet ailleurs qu'évoquent toutes les religions, en prononçant à nouveau leurs noms, leurs métiers parfois, et le nom de leurs dieux et de leurs déesses, je risquais peut-être de leur faire revivre des situations auxquelles elles avaient échappé à leur décès, et que cela pourrait interférer avec leur existence actuelle et constituer un frein à leur évolution.

Mais, la civilisation romaine avait transmis le travail du marbre et l'importance de la publication de l'acte religieux ou politique.

Les dédicants savaient que lorsqu'ils gravaient ou faisaient graver dans la pierre leurs autels votifs, et que ces autels étaient placés au voisinage de leurs lieux de cultes, ils s'exposaient au risque qu'au fil des siècles, d'autres êtres humains découvrent ces autels et s'intéressent à eux.

Cette volonté d'immortaliser les actes des personnes faisait partie de cette civilisation romaine et je pense que c'est en toute connaissance de cause qu'Antistius Syntropus, que Paulinianus, que Fabius, que Lexeia fille d'Odannus, que Rufus, qu'Andossus, que Sabinianus et bien d'autres ont inscrit leurs noms dans ce marbre de Saint-Béat qui a résisté aux siècles.

Je me suis aussi dit que si après tout l'âme n'existait pas et que le néant attend tout être humain, inscrire son nom sur un objet de culte en pierre – sacré dans son essence – est un acte qui tisse une trame d'informations, de connaissance, qui traverse les millénaires, et c'est un défi à la mort et à l'oubli. C'est cela que l'on peut aussi apprécier chez Lexeia, Sabinianus, et tous les autres : soit, je vais mourir, mais mon nom, mon métier, et les noms de mes parents et de mes dieux ne mourront pas : quelqu'un les retrouvera et en parlera... Tôt ou tard.

Et bien c'est fait !

Certes, je suis loin d'être le premier dans cette démarche² mais je crois que l'histoire s'oublie et qu'il est bon de la réécrire et de la rendre publique.

Sans doute l'imagination est-elle mère du rêve et le rêve, comme chacun sait, peut nous éloigner de la réalité. Cependant il ouvre le champ de tous les possibles, ce qui à mon sens est le fondement d'une démarche réellement scientifique.

² Je considère que Julien Sacaze et Raymond Lizop sont pour moi, bien que je ne les ai pas connus, mes chers professeurs d'histoire antique du Comminges que nous ne remercierons jamais assez pour leur oeuvre de découverte et d'écriture sur ce riche patrimoine.

Il s'agit ensuite de prouver ce que suggère le rêve ou d'abandonner l'idée devenue irréaliste...

Ce mémoire représente beaucoup de travail d'imagination, de recherche, de recoupements, de vérifications et de synthèse.

J'ai voulu l'égayer d'anecdotes et de précisions historiques que je pense être utiles pour de futurs chercheurs, qu'ils soient universitaires ou, simplement, des " griots " de la mémoire locale de leur village ou de leur région, afin qu'il soit également un outil de communication **sur** le Comminges gallo-romain.

A la fin de la dernière glaciation, les espèces végétales victimes du froid, et qui avaient survécu dans certaines vallées protégées de nos Pyrénées, commencèrent à être disséminées à nouveau et à reconquérir le territoire Commingeois. Ce fût le chêne vert qui, annuellement, progressa le plus vite³, de près de 500 mètres par an. Et ceci grâce à un animal dont certains pensent qu'il n'a pas de mémoire, mais dont des études récentes ont montré qu'il était au contraire capable de retrouver, sur plusieurs saisons, l'emplacement de près de 5000 glands dans les nombreuses cachettes enfouies où il enterre son butin. D'une année à l'autre, des graines d'arbre ont ainsi commencé à prendre racine et notre volatile ne s'est pas privé d'en déguster la partie charnue sans toutefois endommager la croissance du futur arbre.

Toujours est-il que grâce au geai, notre forêt de chêne reconquit en moins de 200 ans les zones du territoire commingeois où la température hivernale était devenue plus clémente, territoire que les descendants de nos lointains ancêtres magdaléniens allaient, avec d'autres venus d'ailleurs, occuper et reconstruire, au fur et à mesure des époques multiples de l'histoire et de la civilisation.

Par cet exemple on peut imaginer, lorsque l'on remonte dans le relatif infini des temps dits " historiques " et " préhistoriques ", le nombre élevé de variations, d'interactions entre les conditions climatiques et géographiques et les espèces végétales et animales, qui ont influencé les peuples, les religions, les " institutions " territoriales qui s'y sont succédées, mêlées, combattues et enrichies sur un territoire donné.

En abordant l'étude de la communication dans le Comminges gallo-romain jusqu'au 5^{ème} siècle avant Jésus-Christ, j'avais conscience de la difficulté à connaître

³

Forêts et sociétés en Languedoc du Néolithique à l'antiquité tardive .Ed. DAF, 1998.

précisément d'un point de vue historique cette vaste période dans laquelle de nombreuses influences antérieures à la venue des Romains se sont fait sentir et se sont intégrées aux sociétés romaines locales.

Puissé-je avoir été, dans cette recherche, aussi perspicace que le geai, pour retrouver, d'un millénaire à l'autre, quelques-uns des fruits des civilisations passées⁴ que les élus et les citoyens ont souvent oubliés aux jours d'aujourd'hui.

La discipline qui est la nôtre, la communication, est certes en passe de devenir, sinon le premier pouvoir, du moins celui dont la nouvelle économie – donc certains espèrent qu'elle deviendra aussi la plus récente des religions – chante les vertus et les miracles hypothétiques ; celui des politiques dont l'image télévisuelle précède souvent le programme politique ; celui des journalistes, créateurs d'événements ; celui des sportifs multimillionnaires dont Mac Luhan ne pourrait que confirmer l'efficacité de leur rôle de “ Medium ” dans un contenu de messages sportifs ou publicitaires des plus banal et des plus soporifiques , mais surtout, heureusement, celui des étudiants chercheurs, et professeurs de troisième cycle de notre Université qui en mesurent et expliquent à la fois l'intérêt et la dangerosité.

Lorsqu'au cours du DESS en Communication, nous avons abordé, sous la direction critique et éclairée de notre Professeur Monsieur Cabanis, l'étude de l'Histoire de la Presse, nous avons alors des sources documentaires certaines qui nous avaient permis de remonter l'histoire d'une partie importante de la communication écrite jusqu'à Théophraste Renaudot.

Sans doute aurions-nous pu remonter – difficilement – plus loin dans l'histoire, les sources écrites locales ne se tarissant vraiment irrévocablement qu'au-delà du haut moyen âge. Mais que dire de la Communication commingeoise à l'époque gallo-romaine ? Il semble que personne n'y avait pensé jusqu'à présent et au cours des recherches que j'ai effectuées en total décroisement entre les disciplines des différentes universités, j'ai dû réunir et synthétiser des travaux fragmentaires et parfois carrément révélateurs des conséquences néfastes de la disparition de l'enseignement multidisciplinaire des cursus universitaires contemporains. Je me souviens de la surprise que j'ai lue sur le visage de tel professeur d'Université du Mirail lorsque je lui ai parlé de mon sujet. Je crois entendre ses

⁴ Aussi bien au sens propre qu'au sens figuré : en droit romain, lapis, la pierre et plus spécifiquement marmor, le marbre, rentre dans la catégorie juridique des fruits.

pensées : Mais que diable va-t-il faire à rechercher de la “ Communication sur les plates bandes des historiens de l’antiquité et des archéologues ? ”

Ma direction de recherche est certes un des aboutissements d’un peu plus de deux années et demi d’études de troisième cycle à l’Université des Sciences Sociales, mais elle est un résultat original de la rencontre, au cours du DESS Administration Locale, d’enseignements touchant le domaine de la philosophie et des sources du Droit Public, notamment avec les cours de Monsieur Serge Regourd et de Monsieur Jean-Arnaud Mazères. C’est ainsi que la réflexion philosophique d’Hannah Arendt sur la “ condition de l’homme moderne ” m’a conduit à “ l’Histoire de la Gaule ” de Camille Jullian et à la “ Cité Antique ” de Fustel de Coulanges.

Mon mémoire de DESS Administration Locale sur “ La Symbolique des Collectivités Locales ” m’avait déjà fait réfléchir à la charnière de l’épistémologie de la communication et de l’Histoire des collectivités locales.

Une troisième rencontre, – qui n’est pas moins importante – m’a fait retourner, plus modestement certes, mais comme Ulysse, vers mon petit village et vers mes lointaines racines gallo-romaines.

C’est la rencontre des principaux historiens locaux du Comminges, dont les recherches publiées depuis le 19^{ème} siècle et jusqu’aux années 1960 ont éveillé mon intérêt pour l’épigraphie pyrénéenne. Julien Sacaze, le bâtonnier saint-gaudinois avait, dans la deuxième moitié du 19^{ème} siècle exploré un grand nombre de lieux des Pyrénées commingeoises et recensé près de 500 inscriptions datant des premiers siècles après Jésus-Christ. Son ouvrage majeur “ Inscriptions antiques des Pyrénées ” est encore une source importante d’informations détaillées qui m’ont permis de retrouver, après recherches et recoupements, pour plusieurs communes de montagne, une partie du patrimoine de ces dernières qui sommeillait dans les musées de certaines grandes villes ou dans des collections privées.

Maurice Gourdon, le célèbre pyrénéiste et Emile Cartailhac le “ Pape ” de l’Archéologie avaient également, dans ce 19^{ème} siècle si fertile en découvertes antiques, parcouru un certain nombre de sites préhistoriques et gallo-romains du Comminges. Leurs écrits succincts relatifs à l’histoire locale du Comminges permettent ça et là de glaner une information utile qui s’intègre parfaitement dans une recherche comme la mienne.

La fabuleuse thèse de doctorat en lettres de 1931 du Majoral Lizop sur “ les Convènes et les Consoranni sous la domination romaine ” a été l’élément décisif qui a suscité mon engouement pour ce territoire riche d’une histoire locale plusieurs fois millénaire.

Souvent lorsqu’on parle de l’histoire antique, c’est la grande ville qui absorbe le patrimoine culturel et l’image patrimoniale des plus petites localités. Il ne reste presque plus rien à Martres Tolosane de la Villa Chiragan dont les sculptures divines et les bustes splendides d’Empereurs occupent un étage entier du musée Saint-Raymond de Toulouse. De nombreux autels votifs découverts dans les petites communes du Comminges au 19^{ème} siècle ont été vendus pour des sommes dérisoires à des riches collectionneurs avant d’être dispersées dans les héritages et dans les collections des musées des grandes villes.⁵

C’est d’une véritable dépossession culturelle, patrimoniale et – ce qui est plus grave à mon sens – symbolique dont ont été victimes ces communes du Comminges dont l’origine remonte au-delà du magdalénien, et pour un grand nombre au-delà de l’époque de Hallstatt.

La plus ancienne institution de notre territoire, la commune, dont l’idée d’œuvre, au sens où l’entendait le doyen Hauriou, a précédé celle de l’Etat a, à cette époque, failli perdre pour la 2^{ème} fois la mémoire de son patrimoine gallo-romain.

Depuis la première fois, époque où l’évêque Saint-Martin, au IV^{ème} siècle, entreprit de détruire dans les campagnes, les monuments et la statuaire des temples “ païens ”, jusqu’au 19^{ème} siècle où le patrimoine non détruit fut dispersé dans de multiples collections, les petites communes avaient néanmoins gardé, notamment dans les églises, le mobilier de pierre gravé, unique source d’information directement exploitable qui nous soit parvenue sur son support d’origine depuis les premiers siècles de notre ère. En plein 19^{ème} siècle même les pierres incluses dans la maçonnerie des églises ont commencé à disparaître.

C’est la raison pour laquelle les publications des auteurs locaux du 19^{ème} siècle, même si elles restent modestes, sont le seul moyen réel après un travail d’enquête sur le terrain, pour éventuellement restituer aujourd’hui la dignité et la fierté culturelle aux petites communes de notre Comminges. Elles en ont bien besoin, d’autant plus que, par un mécanisme de droit public dont les arguments politiques fallacieux sont la carotte fiscale

⁵ A ce sujet lire : Quelques “ gasconnades ” entre l’autorité spirituelle et le pouvoir temporel à Saint-Pé d’Ardet au 19^{ème} siècle et au début du 20^{ème} siècle

de la DGF et la fatalité, elles sont en voie de transférer leurs compétences à toute la hiérarchie des structures de coopérations intercommunales.

Carotte fiscale de la DGF et du FCTVA anticipé après laquelle courent beaucoup de Maires-Présidents d'EPCI, sans réellement expliquer à leurs concitoyens que chaque Loi de Finances pourrait en baisser le seuil, et fatalité de l'intercommunalité : " c'est inéluctable " disent de nombreux maires et élus, mais sans donner d'explication valable, ni sans chercher d'autres solutions. En outre, même les compétences culturelles se transfèrent dans les structures intercommunales, et le maire d'une petite commune, va, à court terme, se voir transformer en marionnette électorale sans compétence, au profit de tel ou tel Président d'une structure intercommunale sans cesse plus vaste dont la motivation est purement politique et économique. Le Magister pagi ou le Magister vici de votre Comminges Gallo-romain avait jadis beaucoup plus de pouvoir et de responsabilité, même sous l'Empire, que n'en aura bientôt le Maire des petites communes de France.

On assiste corrélativement en fait à un renversement de la hiérarchie des normes juridiques puisque les communes et les départements définis comme collectivité territoriale par l'article 72 de la Constitution se voient progressivement vider de leurs compétences au profit des divers Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui ont été " créés par la loi ". C'est également une des raisons qui m'ont conduit à rechercher au-delà des apparences de l'histoire immédiate, " l'idée d'œuvre " de certaines de nos petites communes, afin d'essayer de remettre au jour les dimensions initiales qui ont présidé à la fondation de ces institutions municipales locales.

On peut certes formuler des critiques à l'égard des auteurs régionalistes du 19^{ème} siècle et du début du 20^{ème} et les accuser de rêver un peu comme me l'indiquait mon professeur Monsieur André Cabanis. Néanmoins, comme l'exprimait il y a quelques années le philosophe et rabbin Ouaknin dans une de ses conférences, si " Ralom ", le rêve, est ce qui permet d'échapper à la lourdeur de l'existence pour réaccéder au désir et se réinvestir dans l'action, c'est aussi lui qui ouvre et enrichit le champ du possible.

Je pense également que la richesse culturelle des auteurs du 19^{ème} siècle, que ce soit dans le domaine de l'histoire des religions antiques ou de la linguistique comme Roerich, Meillet et Vaillant, est au contraire une source d'inspiration à la recherche pluridisciplinaire qui me paraît fort utile (même s'il convient de rester prudent et de vérifier les informations) dans un monde où règne au contraire la fragmentation et le cloisonnement des disciplines universitaires.

Quelle leçon de Communication et de Philosophie de l'Histoire peut utilement transmettre de nos jours le Comminges Gallo-romain ?

Que pouvons-nous en dire ?

Il convient d'abord de demeurer extrêmement modeste et de cerner les sources d'information. Les sources essentielles auxquelles l'on peut se référer sont de deux ordres :

1. Les écrits des auteurs de l'antiquité contemporains de ces époques : Jules César, Pline, Strabon, Prudence, Ausone,...
2. L'épigraphie des premiers siècles, essentiellement réalisée dans le marbre.

Ensuite, c'est par l'analyse historique, linguistique, religieuse et critique des écrits des auteurs anciens et de l'épigraphie pyrénéenne que devront être mis à jour des éléments utiles :

- les premières sont beaucoup moins précises et locales que les secondes, mais elles n'en restent pas moins essentielles pour situer l'évolution du territoire objet de notre étude dans l'histoire ;
- les secondes, très précises et locales, ont besoin d'être resituées dans un cadre historique plus général.

En fait, l'une et l'autre sont absolument nécessaires pour aboutir à un résultat modestement tangible.

Mais ce mémoire reste un mémoire de DEA, et je le considère comme une préparation à une étude plus approfondie.

Je voudrais ici préalablement remercier tous les professeurs des DESS et du DEA, mais tout particulièrement Monsieur Serge Regourd, grâce à qui j'ai pu m'investir dans des études supérieures de troisième cycle, Messieurs François Labie et Jean-Arnaud Mazères, qui m'ont fait découvrir non seulement le droit public territorial et la gestion des collectivités locales, ainsi que mon métier actuel, mais aussi le doyen Hauriou et Hannah Arendt, Monsieur André Cabanis qui m'a transmis avec son cours très interactif d'Histoire de la Presse, le goût pour la recherche historique et le sens de l'analyse critique de la presse, et m'a guidé dans ma direction d'analyse pour ce mémoire. Je voudrais

également remercier Monsieur Jacques Viguier qui m'a aimablement rappelé et précisé certains aspects de la théorie de la fondation et de l'institution.

CHAPITRE I :

ASPECTS HISTORIQUES ET GÉOGRAPHIQUES AVANT LA DOMINATION ROMAINE

Le Comminges est habité par l'homme dès –400000 avant Jésus-Christ (Mandibule d'hominidé de Montmaurin). Les bifaces et hachereaux de Lherm remontent à l'Acheuléen.

A l'Aurignacien (Aurignac, –33000 à –28000) apparaît l'art européen avec les magnifiques gravures pariétales d'animaux dont il est certes difficile de connaître avec certitude l'intention exacte de l'artiste qui les a conçues, à la fois réalistes et symboliques. Elles sont l'expression d'un mode probablement magico-religieux de préparation à la chasse.

La taille du silex est plus fine, l'outil se spécialise (grattoirs, lames, burins). Au Gravetien (Lespugue –27000 à –19000) apparaît le culte de la fécondité et les sculptures symboliques des “ Vénus ” stéagotypes. En ivoire de Mammouth, la Vénus de Lespugue (canton de Boulogne sur Gesse) date de –21000 avant Jésus-Christ. La commune de Lespugue en a été dépossédée en 1922 peu après sa découverte, par l'Etat (Musée des antiquités nationales de Saint-Germain en Laye) (Pl. n° 1).

Dès cette époque sont encore présents dans le Comminges trois races humaines : l'homme de Néandertal supplanté peu à peu par l'homme de Cromagnon, et la race de Grimaldi à la peau noire.

A l'époque magdalénienne (-16000, -10000) apparaît l'épanouissement de l'Art (Altamira, la Madeleine, Lascaux) le harpon est inventé et le travail de l'os et de l'ivoire supplante celui de la pierre. En Comminges, c'est d'une véritable technicité dont font preuve les hommes du magdalénien (Saint-Pé d'Ardet) en rainurant leurs pointes de harpon. Le silex est utilisé de manière rationnelle et avec parcimonie dans les harpons et les lances (-16000, -10000).

A Aurignac les pointes de sagaies en bois de renne, le poinçon, le lisseur, la spatule font partie de l'outillage courant. Une canine d'ours a été utilisée comme pendentif, sculptée en forme de tête d'oiseau.

Dans cette période de la fin du paléolithique, le magdalénien, le travail de l'os de renne ou de bovidé et de l'ivoire, plus rare, des propulseurs et des lances, est orné de motifs géométriques dont il n'est pas certain qu'ils n'aient pas eu une utilité directe en tant qu'armes : notamment les rainures latérales et obliques des pointes de lance pourraient permettre un écoulement du sang des victimes et des proies, à moins qu'ils ne provoquent une pénétration de l'air dans la plaie et la mort à plus ou moins rapide échéance de la victime. L'utilitarisme et la technicité de cette période se manifeste par une réduction de la taille de l'outillage de pierre taillée et l'apparition de fines lamelles de silex incrustées dans les lances.

La présence néolithique (-9000, -2500) dans le Comminges est attestée par la découverte d'herminettes et de haches en pierre polie : Saint-Laurent, Bourg Saint-Bernard, Mauzac, Muret, Lahage, de pesons de pêche (Rieumes) de moules à bras (Savères).

La communication semble ici réduite à un grand silence : pas de gravures figuratives, pas encore d'écriture : le communicant du néolithique, s'il existe, est plus que discret, par rapport à ses ancêtres paléolithiques.

Le Chalcolithique est remarqué à Saint-Laurent sous la forme d'une hache de cuivre, monnaie d'échange utilisée par les populations nomades circulant entre l'Espagne et le Danube, marchands ambulants faisant du troc avec les agriculteurs sédentaires, et à

Saint-Pé d'Ardet, dont le site chalcolithique est pillé par des Anglais en 1865⁶ (il ne subsiste qu'une pointe de lance en bronze en provenant au Muséum d'histoire naturelle de Toulouse que j'ai finalement retrouvée via le musée St Raymond et à Melle Labails, grâce aux écrits du pyrénéiste Maurice Gourdon).

Plus de 60 tombes de l'âge du fer de Garin, pillées au 19^{ème} siècle et au 20^{ème} siècle par des antiquaires dénuées de tout scrupule⁷, sont aujourd'hui enterrées dans les fondations d'une maison de vacances de la Poste, sans qu'aucune institution de la République ne s'en soit réellement soucié. Si la loi punit aujourd'hui la profanation de cimetières contemporains, elle ignore la destruction des cimetières anciens et le respect des morts anciens.

Il y a comme une hiérarchie implicite de dignité et de droit entre les morts anciens et les morts récents !

L'âge du fer et l'âge du bronze se superposent parfois dans les Pyrénées, et les objets de métal sont soit directement compréhensibles (épées et armes enroulées autour des cendres du mort) soit figuratifs et symboliques (animaux stylisés, motifs géométriques), et ceci dans toute la gaule celtique, dont le Comminges ; le passage dans les deux sens des Pyrénées entre -1250 et -400 avant Jésus-Christ, a été l'objet de plusieurs vagues de nomades celtes : de la civilisation des " Champs d'Urnes " qui pratiquait l'incinération, jusqu'aux Volques Tectosages qui régnèrent de Toulouse à Salardu (Salardunum).

La civilisation des Phéniciens semble surtout avoir influé sur la civilisation ibérique (Est de l'Espagne), tandis que la civilisation basque, dont la langue a déjà probablement donné, tels qu'en témoignent les écrits de Strabon, de Pline, et de Pomponius Mela, les noms primitifs des villes et des provinces de l'Espagne de l'Ouest⁸, demeure un mystère. Les inscriptions gallo-romaines du Comminges témoignent d'ailleurs de noms de divinités locales qui ressemblent très fortement aux mots de la langue basque, au point que l'Abbé Barandarian, le spécialiste de la mythologie basque les cite, mais en reconnaissant qu'il ne sait pas les expliquer. Mon hypothèse est que l'épigraphie essentiellement haut-garonnaise des Pyrénées centrales est probablement aussi un conservatoire d'une langue, d'une religion, et d'une civilisation dont les basques ont perdu

⁶ " Excursions dans les Pyrénées " Maurice Gourdon 1875. Il faut noter également que du fait du nom de la divinité locale de ce site, Artaha, Artae, le moyen âge y a peut-être vu la visite du chevalier Brandon à la recherche du Graal. C'est ce que suggèrent deux auteurs universitaires C.J. Guyon Varc'h et Ch. Muses (Celticum 12 et 16, OGAM, 1965 et 1967).

⁷ Jean CASTEX, " Inventaire Archéologique du Pays de Luchon ", 1958.

⁸ J.-A. Chaho. Origine des basques, 1833, Revue du Midi.

le souvenir. De toute manière, la langue basque ne s'écrit pas avant le 16^{ème} siècle, et les basques n'ont pas eu ou conservé de fonction sacerdotale analogue à celle du druide, ni de fonction de transmission de la tradition.

Contrairement à l'opinion généralement admise, qui est que les basques ont toujours vénéré un dieu unique I-on-goï-co-a, l'Etre qui est en haut, je pense que certains de leurs ancêtres montagnards du Comminges central élevèrent de nombreux autels aux multiples dieux des Pyrénées. La différence dans ce que nous pouvons en connaître aujourd'hui résulte du fait que les populations commingeoises se sont laissées pénétrer de culture romaine et ont adopté la gravure dans le marbre alors que les basques des Pyrénées occidentales de l'époque gallo-romaine, n'ont rien gravé dans la pierre et de ce fait ont perdu la mémoire de leurs lointains ancêtres et de leur religion que ce support pérenne de communication qu'est la pierre leur aurait permis de retrouver.

CHAPITRE II :

LES CONVÈNES

Le terme de **Convènes** signifie, gens réunis d'origines diverses, mais véhicule également une connotation péjorative de brigands.

En fait ce nom a été attribué aux bandes dispersées du Général Sertorius assassiné lorsque Pompée créa la Cité de Lugdunum Convenarum en -72 avant Jésus-Christ. C'est probablement ce nom de peuplade qui est à l'origine du nom du territoire dont nous nous occupons, le Comminges.

César dit ceci : (De Bello Gallico Livre III, Caput 27 : “ Aquitarum deditio ”) “ Hac audita pugna, magna pars Aquitania sese Crasso deditit : quo in numero fuerunt Tarbelli, Bigerriones, Ptianii, Vocates, Tarusates, Elusates, Garites, Ausa, Garumni, Sibuzates, Cocosates ”.

La simplicité et le naturel du style de César dans le De Bello Gallico ne doivent certes pas nous faire oublier les ambitions de propagande politique de César. Sans avoir l'air de plaider pour lui-même, César arrange sa narration de l'histoire pour servir ses desseins et apparaître comme un défenseur des peuples : c'est Dividiacus qui voit les Germains maîtres de la Gaule si Rome ne les chasse pas, c'est César qui lutte contre les Helvètes pour ne pas qu'ils se jettent sur la Provence et sur Toulouse. Il parle aussi souvent aux Dieux et prend le ton d'un augure lorsqu'il avertit les Helvètes que “ consuesse Deos immortales quos pro scelere eorum ulcisci velint, his secundiores interdum res concedere ”⁹.

On a l'impression que c'est presque à contre cœur qu'il soumet certains peuples !

En ce qui concerne le territoire qui nous concerne, César, dès les premières lignes du De Bello Gallico (Livre I, Caput 1 “ Galliae divisio ”) distingue les Aquitains, qu'il situe entre la Garonne et les Pyrénées, des deux autres peuples de la Gaule.

Strabon indique quant à lui la ressemblance des Aquitains et des Ibères.

⁹

“ Les Dieux ont coutume d'aveugler par une fausse prospérité ceux qu'ils veulent punir ”.

Lorsque César ne précise pas qu'il a soumis les peuplades qu'il nomme, c'est vraisemblablement parce qu'elles étaient déjà annexées ou en tous cas ne bougèrent pas dans la lutte des Aquitains indépendants. En effet, César, dans le *De Bello Gallico* (Livre III, 27, *Aquitanorum deditio*), après avoir expliqué le combat de Crassus contre les Sotiates (Lot-et-Garonne), écrit : “ hac audita pugna **magna pars** Aquitaniae sese Grasso deditit ”, et cite parmi les peuplades qui se sont rendues d'elles-mêmes les Garumni. En ne parlant pas de la partie de l'Aquitaine qui ne s'est pas rendue, il omet volontairement de parler de cette autre partie de Garumni, qui avait été déjà romanisé dès -72 par Pompée, son rival.

En -56, il n'y avait aucune raison pour que Crassus les soumette, car elles étaient déjà intégrées dans la Cité de Lugdunum Convenarum. Il était plus intéressant politiquement pour César de ne pas parler du rôle de Pompée, désormais son rival et bientôt son ennemi. César préparait déjà le *De Bello Civile*... C'est le cas de la confédération des Consoranni dont le siège était vraisemblablement à Saint-Lizier, et d'une partie des Garumni¹⁰ confédération de peuples préexistant aux Convènes situés entre le plateau de Lannemezan et l'autre côté de la Garonne, entre le Pic du Gar et le Val d'Aran selon Lizop.

J. Sacaze voit dans les Onesii qui ont laissé de multiples inscriptions aux Thermes de Luchon, l'une des peuplades de la confédération des Garumni¹¹. Je pense que peu à peu ces peuplades ont été absorbées dans le territoire des Convènes, dont la Cité Saint-Bertrand de Comminges, fût dès -72 avant Jésus-Christ jusqu'au 4^{ème} siècle ville romaine, siège d'une *quadragesima Galliarum*, centre régional des impôts de l'Empire, comme Narbonne.

Le mot Garumni ou Garunni vient vraisemblablement de Gar, le pic du Gar, montagne divinisée depuis bien avant la domination romaine, et du celtique Ona qui signifie fleuve. Ces peuples de la Garonne pourraient ainsi être à l'origine du nom de notre fleuve. Le nom d'un peuple tiré de ou à l'origine d'un nom de fleuve ou d'une localisation géographique n'est d'ailleurs pas un fait exceptionnel. C'est le cas de Luchon, où la rivière l'One traverse le territoire des Onesii, et de l'Aude où la rivière l'Aude traverse le territoire des Atacini.

Ces peuplades anciennes du Comminges, dont nous allons étudier l'épigraphie sont en fait le résultat de multiples mélanges ethniques, politiques et religieux :

¹⁰ Il faut noter qu'après la colonisation de Lugdunum Convenarum en -72, une partie des Garumni a été absorbée par les Convènes.

¹¹ Pline parle du “ *Saltus Pyrenaeus infra quem Onesii* ”.

1. L'élément italoceltique ou ligure venu dès le néolithique et l'énéolithique (–6000 à –3000).
2. Dès –3000 les races nouvelles, brachycéphales, dominent peu à peu les dolichocéphales des plaines et des plateaux au pied de la chaîne. Les vallées et les hauts plateaux résistent¹².
3. A partir de –1250 avant Jésus-Christ d'autres vagues de Celtes se succèdent dans les deux sens des Pyrénées.
4. La pénétration ibérique.

Dès le 7^{ème} siècle avant Jésus-Christ, les Ibères sont en fait des nouveaux venus qui ont subjugué les Ligures, maîtres de la côté méditerranéenne. Ils frappent des monnaies en Languedoc et construisent des villes (Iriberry, Elne et Cauco-Iliberis, Collioure). Les Ibères semblent avoir formé une minorité ethnique qui a imposé aux peuples antérieurs une organisation politique nouvelle avec sa langue dont l'écriture n'a été que très partiellement décryptée à l'heure actuelle¹³.

Immédiatement au Sud des Pyrénées commingeoises etouserannaises se situait la cité ibérique d'Ilerda (Lerida) et d'Osca (Huesca).

Un grand nombre de mots ibériques sont entrés dans le vocabulaire basque, comme plus tardivement des éléments italoceltiques et celtes y pénétreront (nous en donnerons quelques exemples).

5. Dès le 4^{ème} siècle avant Jésus-Christ les Celtes revenus avec l'établissement des Volsques Tectosages dans les hautes vallées du Salat et de la Garonne ont apporté certains de leurs dieux, et certains de leurs noms de personnes se retrouvent dans la toponymie et plus tard dans l'épigraphie gallo-romaine.
6. L'arrivée des Romains avec leurs affranchis et leurs esclaves à partir de –72 avant Jésus-Christ.

¹² D. Collignon, Anthropologie du Sud de la France (Mémoire Soc. Anthropologie de Paris, t. I, III^e série, fasc. IV).

¹³ Les influences orientales phéniciennes, voire égyptiennes sont sensibles dans la statuaire Ibère. Néanmoins la présence de chiens et de loups enterrés laissent supposer des rites très semblables à ceux des celtes.

7. Le retour des influences Celtes et Hallstatiennes dès le second siècle après Jésus-Christ.
8. Le christianisme et la décroissance de l'influence romaine (5^{ème} siècle)
9. Les envahisseurs destructeurs qui débutent avec le sac de Lugdunum Convenarum par les Vandales (509 après Jésus-Christ).

CHAPITRE III :

PRINCIPALES VOIES DE COMMUNICATION

Lizop indique qu'au néolithique, les voies de déplacement ont été principalement les rivières et les fleuves, mais aussi les chemins de crête des plateaux sous-pyrénéens qui étaient plus accessibles que les plaines et les fonds de vallée humides et marécageux.

Les cimetières de l'âge du fer sont situés sur ces lignes de Crête : Des portes de Dax à Ossun et au plateau de Ger en passant au-dessus d'Orthez. Sur le territoire des Convènes, du plateau de Lannemezan à Capvern, Avezac Prat, Labarthe de Neste. A Bordes de Rivière, Pointis et Cier de Rivière, au Mont Lau à côté de Saint-Bertrand, de là dans la haute vallée de Louron et dans tout le pays de Luchon, la vallée de Larboust et la vallée d'Oueil. Le mobilier funéraire y est très semblable partout. Les cimetières de Garin, de Saccourvielle présentent les mêmes caractéristiques.¹⁴

Certains cimetières de l'âge du fer atteignent jusqu'à 2000 mètres au Val d'Aran, mais c'est la région moyenne de la montagne, comprise entre 800 et 1500 mètres qui était la zone de population la plus importante, tournée vers le soleil. La Soulane continue d'être habitée à l'époque gallo-romaine. Ces régions intérieures des Pyrénées étaient vraisemblablement beaucoup plus occupées qu'aux temps modernes.

C'est ce que constatait Déchelette¹⁵, fait d'ailleurs dont il s'étonne car le sol est pauvre et couvert de landes. Il explique cela par les voies de commerce du sel, entre Salies du Salat et Salies du Béarn, denrée très recherchée par les populations primitives. Il constate que partout en Europe, à l'âge du fer, les voies que l'on rencontre sont celles du commerce du sel. Et selon lui, les lignes de sépultures de cet âge du fer dans notre territoire sont celles du commerce du sel dans notre région.

En fait cette densité de peuplement est probablement due à la combinaison de multiples facteurs :

¹⁴ R.Lizop, les Convènes et les Consorani avant la domination romaine

¹⁵ Manuel d'Archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine, 1910.

- certaines terrasses ont un sol plus fertile que celui des plateaux, et sont suffisamment élevées au-dessus des marécages et des régions inondées.
- les activités d'élevage et l'exploitation forestières étaient une source de nourriture et de matériau de construction très important ;
- les richesses minérales propres à la région ont généré une activité commerciale avec toute l'Europe. Plusieurs auteurs de l'antiquité ont contribué par leurs écrits à donner de cette région une image de richesse attirant de nombreux colons, aventuriers, nomades et commerçants. Nous en donnerons quelques exemples dans le chapitre V ;
- relations commerciales aussi bien avec les Celtibères (Salardu, région Nord-Ouest de l'Espagne) que les Ibères (région Est de l'Espagne).

Avant la construction des voies romaines, les fleuves ont été un moyen de transport et de déplacement très important¹⁶. Et du temps des romains également, ils ont servi, lorsque la pente était suffisante, à transporter sur la Garonne de nombreux matériaux (bois, marbre) vers Tolosa, et de là, vers la Provincia et vers Rome.

Les débits de la Garonne à Valentine, 10 km en aval de Saint-Bertrand de Comminges indiquent toute l'année un écoulement élevé : un minimum de 35 m³/s en septembre et des crues de printemps avec un maximum de 110 m³/s en mai et juin. La Garonne du Piémont pyrénéen a donc un débit suffisant, mais une pente assez élevée, ce qui ne devait pas être sans poser de problème notamment pour le transport du marbre depuis Saint-Béat. Cependant elle apparaît indispensable, qu'il s'agisse des marbres de Saint-Béat ou, plus bas, des calcaires de Belbèze.

P. Wolff dans son ouvrage " Commerce et marchands de Toulouse au moyen âge " indique qu'au moyen âge une corporation de " ragiers " était spécialisée dans la conduite des radeaux, et a longtemps après existé à Boussens. Boussens est, d'ailleurs, un carrefour important à la fois sur le plan fluvial et routier, avec sa situation en bordure de Garonne et au débouché de la vallée du Salat. A l'époque gallo-romaine il a son temple, son marché et son installation portuaire. Deux magnifiques inscriptions y ont été découvertes, dont une funéraire réalisée du vivant du dédicant. C'est d'une véritable batellerie de radeaux dont disposaient les villes sous-pyrénéennes pour acheminer leurs marchandises.

¹⁶ Ce moyen était connu de Strabon qui n'hésite pas dans sa géographie à montrer la Gaule comme un pays de grande communication fluviale (Voir p. 40).

Si l'on considère le Salat et Saint-Lizier, cette cité avait également un débit suffisant (38 m³/s de moyenne annuelle) et une pente assez élevée qui devait nécessiter des radeaux pour circuler de l'amont vers l'aval, uniquement.

Pline, le Jeune, dans une lettre à Trajan, indique d'ailleurs que " le transport par eau des blocs de marbre, des produits de la terre, des bois de chauffage et de construction se fait sans grands frais et sans grand peine, alors que le transport par chariot jusqu'à la mer se fait à grand peine et coûte bien plus cher " ¹⁷. L'Edit de Dioclétien confirme d'ailleurs que le prix du transport par chariot chargé était exorbitant : un petit chargement de blé d'une valeur de 100 deniers coûtait 2000 deniers de transport par chariot sur 100 milles romains ! soit jusqu'à 20 fois le prix de la marchandise, alors que par voie d'eau, il ne coûtait que 7,5 % de sa valeur pour un transport de même distance par barque ¹⁸.

Quant aux principales voies romaines du Comminges romain, elles se situent dans un quadrilatère ayant pour sommets l'Isle-en-Dodon au Nord, Tarbes à l'Ouest, Saint-Lizier au Sud-Est et Salardu au Sud. (Voir Pl. n° 2, Carte des voies romaines en Comminges).

Saint-Bertrand de Comminges constitue en fait au I^{er} et II^{ème} siècle la cité centrale de cette région, d'où aboutissent et d'où rayonnent quatre voies romaines principales :

1. La voie Ouest qui conduit de Saint-Bertrand de Comminges vers Dax (Aequae Tarbellicae) qui passe par Labarthe de Neste, Capvern (Aequae Convenarum), Vieille-Adour et Montgaillard.
2. La voie Nord vers Elimberris (Auch) et Aginum (Agen) qui passe par Montréjeau, Franqueville, Boudrac et Castelnau Magnoac.
3. La voie Nord-Est vers Tolosa qui passe par Ardeia (Ardiège), le domaine d'Arnesp, la villa de Valentine, Saint-Gaudens, Estancarbon, Beauchalot, Lestelle, Mancieux où elle rejoint la voie Tolosa-Saint-Lizier (et au-delà Tarascon) et continue sur Martres Tolosane, Palaminy desservant ce qui était la Grande villa de Chiragan, Saint-Cizy, Saint-Elix et Longages, la villa de Lafitte Vigordane.
4. La voie Sud vers Ilerda, par Ore, le domaine de Frontinianum (Frontignan), d'où elle se divise en deux :

¹⁷

Pline, Lettres 10, 41, 2.

¹⁸

Edit. XVII, 3 et 5. Edit. XXXV, 58, 105 et 106. Dioclétien.

- la voie reliant Estenos et Cierp vers Aquae Onesiorum (Luchon) ;
- la voie reliant Saint-Béat et au-delà Fos, Les, Bosost, Arrés, Vetula (Viella), Escunau, Artiès, Gessa et Salardunum (oppidum de Salardu) vers Ilerda.

Les relations transpyrénéennes des deux premiers siècles avant Jésus-Christ sont de toute façon démontrées par la numismatique : des dizaines de pièces de monnaie celtibères frappées à Ampurias et a Lérida ont été retrouvées dans tout le Languedoc, les Basses-Pyrénées, la Haute-Garonne dont Saint-Bertrand, l'Ariège, le Gers¹⁹.

Il y a également des voies secondaires :

- la voie reliant Saint-Bertrand à Saint-Lizier par Saint-Pé d'Ardet, le col des Ares, Arguenos, Milhas, Saint-Lary par le col du Portet d'Aspet, Castillon puis Bonac, Seinten d'un côté, et Engomer et Saint-Lizier de l'autre ;
- la voie reliant Arreau à Luchon par Bordère Louron (Vicus Sparus), Loudenvielle, Cathervielle, Garin et Saint-Aventin ;
- les voies presque parallèles reliant le carrefour de communication de Labarthe de Neste vers la Civitas Auscorum (Auch) et vers l'Isle en Dodon avec notamment Boulogne sur Gesse vers Auch, et Saint-Plancard et la ville de Montmaurin vers l'Isle en Dodon.

Dans presque toutes les communes situées sur ces voies de communication, on a bien sûr trouvé des inscriptions romaines et gallo-romaines en latin, langue qui était parlée dans ces régions dès le 1^{er} siècle. Ces routes sont mentionnées dès l'Itinéraire d'Antonin.

¹⁹

A. Soutou, 1963, Soc. Fr. de Numismatique.

CHAPITRE IV :

CENTRES ADMINISTRATIFS PRINCIPAUX ET SECONDAIRES ET GRANDS DOMAINES ET REFLEXION SUR L'“ IDEE D'ŒUVRE ” DES TERRITOIRES

La Civitas Convenarum, administre un territoire équivalent à la surface de l'un de nos départements actuels.

Le site domine la plaine de Valcabrière d'un abrupt de 60 mètres et était aisément défendable. Le texte de Saint-Jérôme “ Contra Vigilantium ” mentionne que Pompée a créé la ville à la veille de son triomphe sur l'Ibérie (donc en -72) à partir d'un ramassis (conuenae) de brigands et d'indigènes pyrénéens insoumis.

Les centres administratifs secondaires sont déduits du censier du diocèse de Comminges rédigé en 1387²⁰ qui recensait les archiprêtrés qui correspondent à d'anciens pays, comme les évêchés couvraient les limites d'anciennes cités :

1. Le pagus de la cité “ Pagus Cieutadezii ” dans la forme romane du censier, devenu “ pagus civitatis ” par relatinisation.
2. Le pagus Ferrariensis à Ferrère, dans la vallée de la Barousse. Une inscription trouvée à Asque est consacrée au dieu Ageio par les “ pagani ferrarienses ”.
3. Le pagus de Saint-Béat, situé dans le pays de Bavarthès (qui est le nom de l'archiprêtré médiéval) et qui devait s'étendre dans toute la moyenne vallée pyrénéenne de la Garonne.
4. Le pagus Aranensis qui s'étend dans tout le val d'Aran jusqu'à Vieilla (Vetula) et dont le censier indique les archiprêtrés de Gesa et de Lez.
5. Le pagus Ilixonensis pays et ancien archiprêtré de Luchon (Aquae Onesiorum) dont les inscriptions gallo-romaines témoignent de la dévotion au Dieu Ilixo.
6. Le pagus Ripariensis, Archeprêtré de Rivière au moyen âge, dont le siège est à Ardiège.
7. Le pagus de Calagorris à Saint-Martory.

²⁰

R. Lizop. Ouvr. déjà cité, p. 66 à 69.

8. Le pagus de Nepotianus au cœur du futur Nebouzan, centre du domaine de Nepotianus.
9. Le pagus de Nestier où un opidum a dû être le centre du pagus de la basse Neste.
10. Le pagus d'Arreau (sur l'emplacement du Vicus d'arreau) de la Haute Vallée de la Neste.
11. Le pagus Campanorum (Campan) dont la principale localité était le Vicus Aquensis (Bagnères de Bigorre).

Rattaché au Comminges gallo-romain il faut noter aussi :

12. Le pagus de la Cité de Saint-Lizier. Jusqu'au 2^{ème} siècle, la Civitas Consorannorum a été en effet rattachée à Saint-Bertrand de Comminges.
13. Le pagus du pays de Sérou, peut-être siège du peuple des Sérones, dont le vicus de Vic, hameau de Sérou.

Comme dans l'Aquitaine, les administrateurs des pagi portaient le titre de Magister.

Sacaze mentionne p. 58 des “ Incriptions antiques des Pyrénées ” l'inscription funéraire de Hannar, fils de Dannorix, qui fut quatre fois magister et questeur à Saint-Lizier.

Le pagus, comme toutes les institutions dans l'antiquité, avait une dimension religieuse²¹. Chaque pagus avait son dieu, et les anciennes institutions locales des Pyrénées ont, dans la plupart des pagi et des 70 vici que j'ai étudiés, conservé, même sous l'administration romaine, et qui plus est après la décroissance de l'influence de Rome, les “ numines ” ou puissances divines locales que constituent les anciens dieux des Pyrénées.

Il est d'ailleurs intéressant de constater que si l'on cherche à expliquer ce pluralisme religieux par la théorie de la Fondation et de l'institution, on peut dire que les deux sortes d'idées d'œuvres les unes préromaines des peuples qui ont créé les villages d'où sont nés plus tard les vici, les pagi et les civitates et l'autre romaine, qui a créé l'administration et le centralisme impérial semblent avoir pacifiquement et harmonieusement cohabité à l'époque gallo-romaine ainsi qu'en témoignent les

²¹ Comme l'Inde et Rome, la Gaule était “ Dumézilienne ”, c'est-à-dire religieuse et trifonctionnelle : les druides, chevaliers, et le peuple. C'est ce que confirme César : Livre VI, caput 13 et 16 “ Natio est omnium Gallorum admodum dedita religionibus ”, “ Sed de his duobus generibus alterum est Druidum, alterum Equitum ”.

inscriptions dont nous présenterons et analyserons quelques exemples caractéristiques dans le chapitre VI²². Et notamment si l'on considère que dès le premier siècle le pouvoir de gouvernement de l'Empire est organisé en Comminges, les manifestations de Communion viennent à mon avis essentiellement du respect des pratiques religieuses auxquelles participent les citoyens romains comme les esclaves, les affranchis, et les populations locales, pratiques s'adressant par exemple aussi bien à Iove Optimo Maximo, qu'aux divinités locales, de la part des Romains comme des non-romains.

La tolérance du peuple Romain à l'égard des différents dieux du Comminges, est l'expression à la fois de leur nature religieuse et de ce qui pourrait paraître comme le passage de la dictature de l'Empire à un pouvoir organisé sous la forme d'une certaine xénophilie et démocratie religieuse et institutionnelle locale, comme en témoigne la présence de fonctionnaires des pagi et des vici étrangers dès le 3^{ème} siècle, d'un défenseur Civitatis²³ nommé dès le 4^{ème} siècle pour contrebalancer le pouvoir du Curator Civitatis (dont le rôle était de collecter les impôts dus à la quadragesima Galliarum à Saint-Bertrand). Ce pouvoir organisé pouvait alors apparaître accepté, devenant de ce fait plus légitime. En tous cas il faut noter que les esclaves, comme les maîtres des domaines, érigeaient des autels votifs à leurs dieux réciproques.

Toujours est-il que cette attitude, même si elle n'exprime pas forcément les manifestations d'une foi religieuse totalement partagée a fait qu'au même moment où à Lugdunum Convenarum et dans les pagi voisins les non-citoyens romains vénéraient Jupiter et les romains vénéraient Ilixo, Erriape, Leherenn, Artahe, Boccus Harouso, etc..., dans l'autre Lugdunum, au bord du Rhône, en juillet 177, le rescrit de Marc Aurèle fit trancher la tête aux citoyens romains chrétiens, et exposer les autres aux bêtes²⁴, parce qu'ils refusaient d'offrir de l'encens à Jupiter !

Même si cette tolérance et cette synergie des cultes n'avait peut-être pour motivation principale aux yeux des dirigeants que d'être un des moyens pour maintenir la paix et la puissance de Rome, elle pourrait également révéler la mentalité romaine, profondément religieuse, comme l'écrit Cicéron, et apte à intégrer de nouveaux dieux comme l'histoire l'a montré.

²² Cependant, comme il est difficile pour l'instant de dater avec précision les inscriptions des villages du Comminges qui sont parvenues jusqu'à nous, il est possible que cela ne diffère pas du reste de la Province pour les inscriptions qui correspondent au règne des Antonins où les provinciaux jouirent d'une prospérité et d'une liberté qu'ils n'avaient pas connus auparavant. Cette période transitoire, dès le début du 3^{ème} siècle aboutit en 212 à l'Edit de Caracalla donnant la citoyenneté romaine à tous les hommes libres (ce qui est un gage d'unité) alors que sous Marc Aurèle, l'amélioration de la condition des esclaves s'était déjà produite.

²³ Il s'agit probablement de Nymphius, riche personnage de Valentine.

²⁴ "L'église chrétienne et l'Etat Romain", Thèse de doctorat en lettres, La Sorbonne, 1882, H. Doucet.

En tous cas, avant qu'elle n'adopte le christianisme et ne condamne les cultes païens dès le 4^{ème} siècle, Rome n'avait jamais eu la prétention que ses dieux soient les seuls et uniques dieux, à l'inverse de ce qu'avait fait l'Égypte d'Akenathon ou par une singulière manipulation de l'histoire, les prêtres d'une petite tribu de bergers du Sinaï qui a haussé son dieu Yahweh au rang de Dieu unique et universel : comme si certains Homosapiens étaient beaucoup plus dressés sur leurs jambes que leurs voisins, et plus "élus" de "Dieu" que les autres !

L'examen des inscriptions du Comminges gallo-romain montre au contraire une large interpénétration ethnique et religieuse entre les différentes ethnies et les différents dieux qui façonnèrent ce territoire.

Alors qu'encore de nos jours, "Courrier International" citant "The Guardian", écrit que "Les Cohen ont leur ADN" associant la fonction sacerdotale de prêtre juif avec un ADN spécifique²⁵, il y a près de 2000 ans, les pratiquants et les officiants des multiples cultes du Comminges étaient aussi bien des romains, que des Ibères, des Celtes, des Grecs, des esclaves d'origine orientale, ou des autochtones descendant de l'homme de Cromagnon !

Qui donc a été plus proche du respect de la liberté de religion et plus éloigné du risque de ségrégation religieuse et ethnique ?

Par ailleurs, il n'est pas surprenant que nous insistions sur l'aspect religieux de l'idée d'œuvre de nos cités et de nos villages gallo-romains : ce n'est pas un homme (que ce soit dans la conception romaine, grecque, ou des ariens) qui a inventé les lois, qu'il s'agisse de droit public ou de droit privé : Solon, Minos, Numa et Manu n'ont pas fait les lois de leurs cités. Ce n'est pas non plus les votes du peuple. Il fallut attendre plusieurs révolutions avant la pensée que le nombre des suffrages puisse faire une loi !²⁶

Les lois ont été posées par le fondateur de la Cité en même temps que le foyer : "moresque viris et moenia ponit". En même temps qu'a été instituée la religion, les lois ont été posées. Elles ne relèvent pas du juste ou de l'injuste. Quant au domaine privé familial, qu'il s'agisse des lois grecques, romaines, ou des lois de Manu, le culte du foyer continue par l'enterrement des cendres de son père dans le champ familial, domaine du

²⁵ Courrier International n° 527, p. 33, février 1997.

²⁶ Même de nos jours, dans une démocratie représentative comme la nôtre, ce ne sont pas les citoyens qui décident des lois !

mort, lieu des sacrifices, et propriété inaliénable d'une famille²⁷. Encore aujourd'hui parfois, la maison basque traditionnelle reste un bien qui continue dans la famille.

A l'époque antique, écrites ou non, les lois étaient toujours formulées et chantées en arrêts brefs dont la forme est comparable aux çlokas du Manava Dharma Shastra.

Et la loi de la Cité, partie de la religion, participait au caractère sacré de la religion des cités. Le droit civil était alors le droit de la civitas : les lois n'avaient de valeur et d'action qu'entre les membres d'une même cité.

Mais alors qu'à l'époque antique de Rome et de la Grèce, seul le citoyen avait part au culte de la cité, dans le Comminges gallo-romain, entre le 1^{er} et le 4^{ème} siècle, les étrangers à la cité, les esclaves, les affranchis et les pèlerins " entraient aussi en partage des choses sacrées "²⁸, c'est-à-dire étaient admis comme citoyens sur le plan de la religion.

Pour ce qui est des étrangers à la cité, citoyens romains d'autres cités venus dans cette région se reposer ou se retirer dans une des nombreuses villes thermales de la région, c'est déjà un honneur que d'être admis à vénérer les divinités locales, mais pour un esclave ou un affranchi n'est-ce pas une reconnaissance d'une certaine forme de sa citoyenneté de fait ? Et quand le Maître Romain adoptait aussi le dieu local de ce dernier en même temps qu'il vénérât ceux de l'Empire.

Il faut savoir que dans les temps anciens, Rome avait un prêtre pour juger l'étranger (praetor peregrinus) qui, s'il entra dans l'enceinte sacrée du temple, était puni de mort ! Fustel de Coulanges note que la situation des exilés, d'un point de vue religieux était une exclusion, ils se voyaient obligés de quitter leur culte domestique et d'éteindre leur feu sacré : on comprend pourquoi les juristes romains considéraient l'exil comme une peine capitale.

Avec la soumission à Rome, les institutions municipales périrent aussi bien chez les alliés que chez les sujets, même si les alliés, en l'occurrence cette partie du peuple des Garumni qui vivaient dans notre Comminges actuel, durent, au début de la création de la Civitas Convenarum par Pompée, en garder au moins les formes extérieures. Plus tard, lorsque une relative démocratie locale s'établit avec la présence d'un " defensor civitatis ", les cultes locaux se renforcèrent comme le montrent l'accroissement de l'épigraphie indigène consacrée aux cultes locaux. Et si, dans un premier temps, le Gaulois abandonna

²⁷ Fustel de Coulanges, la Cité Antique, p. 218-225.

²⁸ Démosthène. In Neaeram, 104. Etre citoyen se dit " entrer en partage des choses sacrées ".

son nom de Gaulois et prit avec empressement un nom de Romain ou romanisé, on observe ici dans de nombreuses inscriptions que les enfants de Garumni préalablement romanisés reçoivent des prénoms ibères ou celtes, comme devaient en porter leurs lointains grands parents. Des celtes et des ibères ont exercé des charges municipales comme en témoignent les inscriptions de Saint-Lizier.

Même sous Auguste, l'Empereur qui s'est divinisé, l'Empire conserve sa tolérance religieuse dans le Comminges et, de ce point de vue, je pense que le doyen Hauriou conviendrait avec moi que les collectivités locales de l'époque n'étaient pas seulement "une manière d'être" de l'"Etat", c'est-à-dire en l'occurrence de l'Empire. Je pense que le paganisme fût au contraire un facteur d'unité entre des idées d'œuvres qui, bien qu'issues de peuplades différentes, avaient une parenté certaine. C'est à mon sens de la grande idée d'œuvre de la société indo-européenne trifonctionnelle qu'il s'agit. D'ailleurs César lui-même indique que les gaulois partagent un certain nombre de dieux avec Rome : Mercure, Apollon, Diane, Mars, sont cités ainsi dans le *De Bello Gallico*.

Les grands domaines, comme les mines, se situent à proximité des voies romaines. A partir de la toponymie des inscriptions et des découvertes archéologiques nous connaissons aujourd'hui :

- Polignan, domaine de Paulinianus (villa non trouvée à ce jour).
- Frontignan et domaine de Frontinianus, qui a donné son nom au pays des Frontignes.
- Le Nebouzan, domaine de Nepotianum.
- La villa de Montmaurin, domaine foncier le plus important du Comminges par sa taille.
- La villa Arnesp de Valentine, Domaine du defensor Civitatis Nymphius.
- La villa Chiragan de Martres Tolosane, vraisemblablement domaine d'un haut personnage de l'Empire.
- La villa de Labarthe Inard.
- La villa de Lafitte Vigordane.

Les principaux centres thermaux furent :

- Le vicus Aquensis (Bagnères de Bigorre).
- Aquae Convenarum (Capvern).
- Aquae Onesiorum (Luchon).

Et secondairement :

- Cadéac près d'Arreau.
- Les (Val d'Aran).
- Incalcia (Encausse les Thermes).
- Escunau (Val d'Aran).
- Barbazan.

J'ai classé les lieux consacrés à la religion en cinq ordres :

- privés, dans l'enceinte des grands domaines. C'est le cas du temple de structure gauloise hexagonale dans la villa de Montmaurin et du temple de la villa d'Arnesp à Valentine ;
- publics et situés près du cœur de la Cité ou du pagus comme à Saint-Bertrand, à Ardiège, à Luchon, à Saint-Béat ;
- publics et au voisinage du pagus ou de la cité sur des lieux élevés, objets de cultes des sommets comme au Montlas au-dessus du chef-lieu du pagus Ferraria, au Pic de Tourroc au-dessus de Saint-Bertrand, au Pic du Gar au-dessus du Pagus de Saint-Béat ;
- dans les Vicus. J'ai relevé plus de 70 villages du Comminges contenant près de 300 inscriptions à caractère religieux ;
- en dehors des villages, loin des pagus et des vicus dans de petits sanctuaires comme à Pédégas d'en haut à Belbèze en Comminges ou à Notre-Dame de Puran à Génos.

CHAPITRE V :

ASPECTS ECONOMIQUES DE LA COMMUNICATION

5.1. Les carrières et les mines et leur rôle dans la communication

A notre époque où se précise la nouvelle religion du “ Business ” virtuel d’Internet, les supports de communication évoluent à très grande vitesse, et l’obsolescence des matériels d’enregistrement et de lecture est très rapide. Les informations, musiques, images et messages, eux-mêmes dépendant de tous ces supports ont une durée de vie forcément limitée.

Au fur et à mesure que l’on abandonne des médiums antérieurs de Communication, au sens où l’entendait Mac Luhan, on perd une partie des informations : je remarque que c’est le cas de nombreux morceaux de musique et de chansons qui ne sont pas réédités sous forme de CD. Mais surtout le risque évident est de perdre la mémoire des informations passées car, lorsque les moyens de lecture sont périmés, on ne peut plus lire l’information passée. Si l’information contenue dans un livre peut durer jusqu’à 1000 ans maximum, je constate que celle enregistrée dans un CD ou une bande vidéo n’a pas plus de 40 ans de vie prouvée aux jours d’aujourd’hui.

Les carrières et les mines, outre qu’elles ont joué sous l’Empire Romain un rôle économique et parfois industriel important pour l’époque, ont en outre fourni la matière de supports de communication qui ont assuré la pérennité des messages religieux, funéraires, et politiques.

Si après presque 20 siècles on retrouve en Comminges de nombreux messages intacts dans la pierre, je doute que l’homme de l’an 4000 arrivera à lire nos bandes magnétiques ou nos CD, car toutes ces technologies seront depuis longtemps dépassées et oubliées, incinérées comme déchets ménagers ou industriels. Alors qu’il suffit des yeux pour lire une inscription dans la pierre, quel individu du 4^{ème} millénaire saura et voudra construire autant d’appareils de technologie oubliée à cette époque, pour essayer de lire ce qui, hypothétiquement, serait conservé dans le matériau de la multitude de supports différents qui se seront succédés : combien de centaines d’appareils de lecture devrait-il concevoir et fabriquer ?

En outre, avec les sculptures dans la pierre, avec chaque “ pièce unique ”, nous touchons le domaine de l’art, de la technique artisanale, et de la vie des personnes. Il y a une grande différence qualitative entre par exemple le scarabée sacré que l’artisan égyptien sculptait dans le lapis-lazuli et qu’achetait religieusement le pèlerin de l’Égypte ancienne et celui en métal mou, “ Copyrighté ” par les “ Trusties ” du British Muséum et fabriqué à Taiwan, que vendait en 2000 certains musées français aux touristes de passage !

Quelle décadence artisanale et artistique vit notre siècle, probablement “ signe des temps et règne de la quantité ” comme le pressentait déjà, dès les années 20, le philosophe français René Guénon.

Je me promenais encore récemment dans quelques vieilles villes médiévales à l’architecture magnifique, transformées ces vingt dernières années en usines à touristes, avec leurs restaurants pseudo-locaux, avec leurs boutiques d’artisanat de résine et de métal mou, dont disparaissent peu à peu les bois et les pierres nobles, les fers réellement forgés, et les bronzes dorés. Vitrines fréquentées des amateurs d’artisanat industriel et de souvenirs de pacotille...

Je songeais, en notant l’absence de véritable objet d’art, à ces artistes du moyen âge et j’imaginai le dégoût que pourraient ressentir ceux qui avaient consacré leur art, leur vie et leur réel talent à créer des pièces uniques, pièces qui sont désormais derrière les vitrines ou les grilles des musées, pièces uniques dont seuls quelques rares privilégiés peuvent jouir réellement dans leurs riches demeures privées.

Ultime dégénérescence de l’industrie contemporaine de l’art, ces milliers d’objets identiques trouvent malheureusement de stupides acquéreurs qui n’ont désormais plus rien à se *mettre sous la dent* que ces horribles ersatz.

La frustration, que je ressentais en tant que paria obligé de l’Art Sacré, était doublé d’un intense désir de réagir devant cette situation, et c’est en recherchant des éléments dispersés du patrimoine des autels votifs que ce sursaut quasi instinctif de l’Homosapiens, qui sommeillait, est venu réveiller en moi le désir de mettre en œuvre mes propres moyens pour réaliser mes propres et modestes objets d’art sacré traditionnel, *en suivant le chemin des anciens*.

Modestes, moyens et objets parce que, comme Sabinianus, l’esclave régisseur du domaine Saint-Péen de Paulinianus, ou comme l’affranchie Lexeia, mes moyens modestes ne m’empêchent pas de réaliser mes propres autels votifs, en marbre, en grès et en roches

dures, comme Alcimus, Sabinianus, Andossus et Lexeia avaient pu le faire ou le faire faire il y a près de 2000 ans.

Art Sacré, parce que je pense que nous sommes arrivés à un point ultime de la dégénérescence artistique et médiato-spéculative de l'art contemporain, et que le balancier repart dans l'autre sens, celui de la nécessaire recherche des racines et du retour de l'Art Sacré populaire.

Les vagues discours politiques de certains élus dans ce domaine étaient vite oubliés jusqu'à ces dernières années.

L'effervescence actuelle qui se produit dans notre Comminges en matière de patrimoine laisse présager du rôle de leader que notre région, face à la Grande Ville, pourrait jouer en matière culturelle.

Il ne suffit pas d'avoir rendu possible à travers de très beaux musées, la présentation au public de notre riche patrimoine antique, pour penser que l'essentiel est fait en matière d'Art Sacré, et que la distance est supprimée entre le public et les symboles de cet Art.

L'Art n'est sacré que parce qu'il révèle les liens de l'être humain avec l'objet sacré et ce qu'il représente et parce que l'être humain s'est approprié le symbole.

Nos dizaines de divinités locales commingeoises dont les noms, grâce à la civilisation romaine, figurent sur nos autels votifs anciens, que penseraient-elles de nous et que penserions-nous d'elles si nous nous contentons d'exposer quelques dédicaces antiques ?

Pouvons-nous aujourd'hui évoquer leur nom et rechercher leur histoire?

Arthe, Idiatte, Jupiter, Garri, Illumber, Horolat, Erriapo, la Foi qu'avaient en vous Sabinianus et les autres nous est connue, près de deux millénaires après les dédicaces.

Le sera-t-elle encore dans 2000 ans ?

Les réflexions d'Hannah ARENDT²⁹ concernant la " Vita Contemplativa " et la " Vita activa " de la civilisation romaine, expliquent pourquoi il est nécessaire de dépasser le strict cadre de l'action privée, finalement banale pour tout un chacun, pour porter dans

²⁹ " La condition de l'homme moderne ".

le domaine public les actions que le droit moderne cantonne le plus souvent au domaine privé.

Lorsque Sabinianus, Lexeia, et les autres érigeaient et dédiaient les autels votifs, ils exposaient ces autels dans le lieu de culte public, et ils faisaient savoir qu'ils avaient érigé ces autels, pour qui, et parfois pourquoi.

C'est la publicité et le partage de l'acte sacré ou politique qui a donné toute la valeur à ces actes, et c'est le marbre de Saint-Béat et de Carrare qui en a assuré la pérennité.

Théophile Gautier, dont Baudelaire disait qu'il était le " Maître impeccable ", dans l'un de ses poèmes³⁰ exhortait les poètes du 19^{ème} siècle à ciseler les vers, comme les sculpteurs cisèlent la pierre dure. Il aurait sûrement apprécié, par delà sa métaphore, que ses vers soient effectivement pérennisés en étant réellement gravés dans la pierre !

“ Oui, l'œuvre sort plus belle
d'une forme au travail
Rebelle,
Vers, marbre, onyx, émail.
Fi du rythme commode
Comme un soulier trop grand
Du mode
que tout pied quitte et prend !
Statuaire, repousse l'argile que pétrit
le pouce quand flotte ailleurs l'esprit,
lutte avec le Carrare
Avec le Paros dur
Et rare,
Gardiens du contour pur.
Tout passe – L'art robuste
seul à l'éternité
Le buste
Survit à la Cité...
Les dieux eux-mêmes meurent
Mais les vers souverains

30

Emaux et Camées " L'art ".

Demeurent
plus forts que les airains
Sculpte, lime, cisèle,
Que ton rêve flottant
Se scelle
Dans le bloc résistant. ”

Le rôle des carrières de marbre et de calcaire dans la connaissance que nous avons de la communication à l'époque est évident : sans l'exploitation rationnelle, quasi industrielle depuis principalement Saint-Béat et Belbèze en Comminges de ce support qui était destiné à être sculpté et gravé, ce n'est pas le papier ni les tablettes de cire – même si ces deux moyens étaient assez couramment utilisés par les romains – qui nous permettraient d'avoir des informations précises sur les lieux, les personnes, les dieux, et les institutions, car aucun papier ni tablette de cire n'a survécu en Comminges à 2000 ans d'Histoire.

A l'inverse, même lorsque Saint-Martin s'est efforcé de détruire ou brûler les temples gallo-romains, comme celui de Belbèze situé sur le deuxième sommet des petites Pyrénées³¹, il n'a pu brûler les autels de pierre couverts de symboles et d'inscriptions et ainsi c'est par exemple près de 20 autels et fragments d'autels votifs que G. Manière découvrit à Pédégas d'en Haut dans les années 1960. C'est près de 30 autels et supports que G. Fouet a découvert sur les sommets du Montlas et du Pic de Tourroc, et près de 20 autels et supports qui ont été découverts lors de l'effondrement d'une paroi à Saint-Béat en 1945. La même question se pose aujourd'hui.

Dans notre Université, est-ce que ce qui restera du buste du doyen Hauriou dans 2000 ans sera suffisant pour que nos descendants connaissent la théorie de la fondation et de l'institution si personne n'en fait graver les grandes lignes dans la pierre ? Alors que cette théorie revêt, contrairement aux réserves pudiquement juridiques émises par certains professeurs, une dimension universelle, et mérite que son créateur et son œuvre accèdent à l'immortalité.

Lorsque l'on prétend exercer un devoir de mémoire et honorer les Maîtres, il faudrait commencer par se donner les moyens d'exercer réellement ce devoir !

31

G. Manière. *Celticum* 16, p. 66 à 147, 1967, OGAM

Jusqu’au moyen âge la vision bucolique et idyllique de la zone pyrénéenne est héritée de Virgile et de Strabon : Eustathe, l’archevêque de Tessalonique qui vécut au 12^{ème} siècle, décrit, probablement sur la base de ce type de récits anciens, l’“ Ibérie ” et la “ Pyrène ” :

“ L’Ibérie a la forme d’une peau de bœuf dont les parties cervicales tombent sur la Celtique. Aux environs de la Pyrène habitent les Celtes. Les enfants des Celtes, assis sous les peupliers, expriment les larmes de l’ambre qui a l’éclat de l’or. La Pyrène est une très grande montagne qui sépare l’Ibérie et la Celtique. Les Celtes dit-on, s’étendent jusqu’au Rhin ”³².

Cette vision, très “ virgilienne ” de la richesse minérale de l’ambre a pu inspirer les marchands et les aventuriers du moyen âge, mais elle n’est pas la plus ancienne.

Dès 240 avant Jésus-Christ, Apollonios de Rhodes³³ nous avait déjà fait part des croyances des Celtes sur l’ambre, “ larmes d’Apollon sans nombre qu’il avait versées autrefois quand il allait chez la race sainte des Hyperborées ”.

Mais c’est Strabon “ O geographos ” qui à mon sens a dû être à l’origine vers 30 après Jésus-Christ d’une image sinon idyllique, mais du moins apte à augmenter les mouvements des populations à la recherche de richesses naturelles et de bonnes conditions climatiques et pédologiques vers notre région : “ Presque toute la Celtique est arrosée par des fleuves. Ces fleuves sont si heureusement distribués que de l’Océan à la mer intérieure les trafiquants s’en servent pour le transport de leurs marchandises : il n’y a qu’un petit nombre d’endroits où l’on est obligé de suivre la voie de terre. Dans l’Aquitaine, en Celtique, le pays des Tarbelles (Dax) offre les mines d’or les plus considérables de toutes : dans des puits creusés à peu de profondeur on trouve des plaques d’or grosses à remplir la main, qui parfois n’ont besoin que d’être un peu épurées : d’ordinaire ce sont des paillettes et des pépites qui n’exigent pas non plus un grand travail d’affinage ”³⁴.

On sait combien Strabon, dont la géographie était présente dans les bibliothèques des riches grecs et romains, était apprécié, et il dû certainement influencer sur l’attrait de l’Empire pour ces régions éloignées. A mon sens, il a été à son époque – peut-être malgré lui – l’homme des Relations Publiques pour toutes nos Pyrénées.

³² Commentaire d’Eustathe, V 285 et V 288.

³³ Argonautiques, IV, 611.

³⁴ Strabon, Livre IV, 4 et 11.

Quant à Ptolémée le géographe en 120 après Jésus-Christ, il donne les moyens de repérer précisément les régions concernées³⁵, connaît déjà Oyarsun près d'Irun dont il donne les coordonnées géographiques (15°10 Long., 45°12 Latitude) et le situe à “ la pointe de la Pyrène ”. Il indique également que du côté du levant, de l'autre côté des Pyrénées, se tient un temple d'Aphrodite (20° Long, 42° Lat.). Il connaît également l'embouchure de la Garonne à 17°3 Long et 46°30 de Latitude, sa partie moyenne, et sa source à 19°30 Long. et 44°15 Lat. et donne les coordonnées de Saint-Bertrand de Comminges à 17° et 44°³⁶.

Cette réputation des Pyrénées lui faisait occuper le premier rang des régions de la Gaule pour sa richesse minière, en rivalité avec celle de l'Andalousie. Aristote et Diodore de Sicile avaient rapporté une légende qui dût également, avant Strabon, attirer des populations à la recherche de ces richesses : c'est la légende relative à l'immense incendie des Pyrénées qui aurait fait “ ruisseler du flanc des montagnes, des ruisseaux de métaux en fusion ”³⁷..

C'est que dès les temps néolithiques, les habitants de la montagne pyrénéenne avaient déjà utilisé de nombreux minéraux rares pour leurs haches et leurs pointes de flèche.

Les Phéniciens, ces gens de la “ côte des palmes ” (Phoïnikos) avaient depuis plusieurs siècles avant Jésus-Christ acquis une réputation d'exploitants et d'exportateurs des minerais exploités par les pyrénéens³⁸.

César lui-même, dans le *Bellum Gallicum*³⁹ indique l'habileté des Aquitains à creuser des galeries de mines souterraines. On a trouvé des traces d'exploitation romaines et parfois préromaines⁴⁰ dans bon nombre de gisements de notre région ; dont :

pour le fer : la vallée de Sérrou

- à Taurignan et Lacour dans la vallée du Salat,
- à Henno Morto et Milhas près d'Aspet,

³⁵ Ptolémée L. II. Aquitaine VI.

³⁶ Ptolémée L. II-VII, 3^e table.

³⁷ Vers 300 avant Jésus-Christ. Diodore de Sicile, V, 354._

³⁸ Ch. Autran dans sa thèse de 1925, “ Mithra et Zoroastre, ou la préhistoire aryenne du christianisme ” indique que les phéniciens ne seraient pas uniquement des Sémites, mais des Tamouls venus par navigation depuis la “ côte des palmes ” de l'Inde du Sud.

³⁹ III-21.

⁴⁰ Lizop, p. 248 à 250, ouv. déjà cité.

- à la montagne de Montauban de Luchon.

pour le cuivre :

- dans les mines des Atiels et du Coffre à Labastide de Sérour,
- dans celles d'Artigue et de Bausen dans la Vallée de Luchon,
- . dans la vallée de Larboust,
- . à Estenos.

pour l'argent, sous la forme de galène argentifiée :

- la haute vallée d'Aulus près de Castelminier,
- à Argut-dessus, Guran et Moustajon.

pour l'or :

- tout le territoire des Volques Tectosages dont bien sûr Dax (les “ Tarbelli ”) les vallées de l'Ariège, du Salat, et de la Garonne supérieure.

l'ambre et le corail

En Comminges, ils sont présents dans les tombes dès l'âge de Hallstatt, mais ces deux minéraux n'ont pas été produits dans cette partie de la Celtique. L'Ambre venait des contrées septentrionales, de la Baltique, tandis que le Corail venait de Méditerranée. Déchelette note que, après la mort d'Alexandre le Grand (4^{ème} siècle avant Jésus-Christ) la quasi totalité du Corail a été drainé par les marchands vers l'Inde qui l'utilisait couramment dans un but de parure aussi bien que religieux et astrologique.

5.2. Les diverses roches et leur diffusion

Les constructeurs antiques utilisèrent les schistes de Luchon, les calcaires de Belbèze, Gourdan, Labroquère, Ariège, Miramont, Pointis Inard, Ganties, et bien sûr les Marbres de Saint-Béat, d'Arguenos (blanc saccharoïde), de Marignac (griotte acajou), de Cierp (sang de bœuf) de Signac (vert de moulin et Hortensia à fond rouge), de Cier de Rivière (noir).

Il faut, lorsque l'on considère le monde minéral, se replacer dans le contexte des Anciens, qui ne considéraient pas le monde minéral comme inerte et inanimé. Le terme “ saxum vivum ” la roche vive, “ vivi lapides ”, les pierres vivantes, se rencontre dans de

nombreux passages de l'Eneïde. Strabon lui-même⁴¹ indique que “ les galeries qui ont été vidées de leurs minéraux s'emplissent à nouveau avec le temps, de même, à ce qu'on dit, des carrières qui se trouvent à Rhodes et à Paros ”.

Il semble que les juristes romains aient pris cette croyance au sérieux, puisque Ulpien, lorsqu'il définit ce qu'est un fruit, étend cette notion aux pierres extraites des marbres, où, écrit-il, “ le matériau se reconstitue, aussi bien en Gaule qu'en Asie ”.

Lorsque le sculpteur taille et façonne à cette époque la pierre vivante, il le fait dans les grands centres d'extraction et de taille de la pierre, comme Saint-Béat, de façon presque industrielle. En effet, ce sont là surtout des esclaves⁴², qui sont parfois enchaînés, et extraient les blocs bruts des flancs de la montagne.

C'est un autre artisan, peut-être un affranchi, qui lui grave les lettres dans la pierre au fur et à mesure des commandes, hiérarchie des personnes au travail, hiérarchie des métiers, aube des Temps Industriels et de la division du travail ?

Les carrières ouvertes vers -25 avant Jésus-Christ ont très vite été intensément exploitées. Dans les débuts, ce sont surtout les marbres blancs et purs qui ont été recherchés, et dès la fin du 1^{er} siècle, les marbres de couleur. La plus grande intensité d'exploitation s'y est située sous Trajan et jusqu'au 3^{ème} siècle.

Ce marbre de Saint-Béat a eu une diffusion extraordinaire dans toute la Gaule⁴³. On le trouve dans toute l'Aquitaine comme stèle votive et stèle funéraire. Les bas reliefs des travaux d'Hercule de la Villa Chiragan⁴⁴ ont été faits avec ce marbre.

On le trouve dans des vestiges gallo-romains à Martres Tolosane, Bordeaux, Poitiers, Evaux, Guéret, Tulle, Limoges, Rennes, Rouen.

Au bas Empire il a servi à produire des sarcophages jusqu'à Marseille, en Vendée à Saint-Médard les Prés, à Loudun.

Quant au calcaire de Belbèze, j'ai pu observer en le taillant, qu'il est plus facile à travailler que le marbre de Saint-Béat, mais en observant dans les cimetières de la région

⁴¹ Géographie V, 2 à 6.

⁴² Le splendide poème “ Aux montagnes divines ” de José Maria de Hérédia illustre très probablement la condition de ceux qui ont essayé d'échapper à cet esclavage : “ Ayant fui l'ergastule et le dur municipe, l'esclave Geminus a dédié ce cippe aux Monts, gardiens sacrés de l'âpre liberté ”.

⁴³ Fr. Braemer, “ le marbre des Pyrénées dans la sculpture antique ”, Thèse de doctorat d'Etat, La Sorbonne, 1969.

⁴⁴ Visibles dans la salle “ Chirigan ” du Musée Saint-Raymond à Toulouse.

les monuments funéraires du 18^{ème} siècle, fabriqués dans ce matériau, j'ai vu qu'il résistait mal aux intempéries.

Plus aisé et rapide à mettre en forme, il était sûrement plus accessible aux personnes plus modestes. Il a servi à réaliser de nombreux sarcophages que l'on a découvert dans les nécropoles paléochrétiennes du 4^{ème} siècle à Lafitte Vigordane, Salies du Salat, Cazères, Mancieux, Saint-Martory et Martres Tolosane.

CHAPITRE VI :

LES TYPES PRINCIPAUX DE COMMUNICATION DANS LE COMMINGES GALLO-ROMAIN

L'analyse des monnaies trouvées ne montre pas de communication spécifique à cette région. Principalement, on rencontre :

- les monnaies Celtibères, preuve de leur grande influence avant Jésus-Christ ;
- les monnaies des Volsques Tectosages qui ont été frappées jusqu'à ce qu'Auguste cesse d'en faire des alliés et les soumette à Rome ;
- celle des divers empereurs et personnages romains illustres.

L'analyse de l'épigraphie commingeoise est beaucoup plus intéressante pour caractériser ce pays. Elle démontre, à mon sens, quatre types de communication :

1. la communication administrative et politique,
2. la communication religieuse,
3. la communication funéraire,
4. la communication par les symboles.

La première concerne essentiellement les actes ou les éloges des dirigeants ou des fonctionnaires des collectivités territoriales ou de l'Empire. Elle est assez réduite en nombre d'inscriptions et concerne surtout les empereurs.

La deuxième est beaucoup plus fournie, elle concerne toutes les catégories de population.

La troisième ne doit pas être négligée car, en plus de son intérêt historique, elle est révélatrice de l'image devant l'éternité que voulaient donner d'eux-mêmes des grands comme des modestes personnages avant leur mort ou que l'on a voulu donner⁴⁵ d'eux après leur mort.

Quant à la communication symbolique, j'ai principalement analysé les swastikas, le symbole religieux IOM et celui de la Montagne.

⁴⁵

En effet certaines inscriptions sont réalisées du vivant des personnages.

Julien Sacaze avait donné dans notre faculté de Toulouse, le 18 janvier 1888 un cours relatif à l'interprétation des abréviations les plus souvent utilisées sur les inscriptions.

La plus courante est VSLM sur les inscriptions religieuses et DM sur les inscriptions funéraires. Il explicite la première (V.S.L.M.) par *Votum Solvit Libens Merito* alors que je pense qu'il s'agit plutôt de *Votum Solvit Libans Merito*. En effet sur de nombreux autels votifs, sur les parois latérales, on voit la cruche à libations, et le sacrifice offert aux dieux est bien une libation dans tout le monde indo-européen à cette époque. *Libare* signifie bien " offrir une libation aux dieux ".

L'analyse des 700 noms qu'a relevés Sacaze montre :

- 450 noms *noms romains*, simples, autochtones.
- 60 *trianomina* dont 20 ne sont pas entièrement romains.
- 190 *noms simples romains* ou romanisés.

Ce qui peut indiquer, toutes choses égales par ailleurs, que moins de 10 % des dédicants sont des citoyens romains.

1. La communication politique et administrative

Sacaze, dans son ouvrage " Inscription antique des Pyrénées " avait relevés en 1882 :

- 3 inscriptions dédiées à Auguste dont l'une est particulièrement significative de la toute puissance divine dont cherchaient à s'auroler les empereurs, à partir de lui :

" Imperator Caesar, divi filius, Augustus, pater patriæ, pontifex maximus, consul XIII, tribunacia potestate XXII, Imperator XIII " !

- 1 dédiée à Claude
- 1 à Trajan
- 1 à Hadrien
- 1 à Septime Sévère
- Avec Gordien III, les épithètes suivants sont ajoutés par rapport à Auguste :
" pius, felix, invictus "
- 1 à Valérien et Gallien
- 1 à Aurélien

- 1 à Maximien Hercule
- 1 à Maximien Galère
- 1 à Constantin 1^{er} César. S’y rajoute l’épithète “ nobilissimus Caesar ”
- 1 à Constantin 1^{er}
- 1 à Constantin II
- 1 à Decentius
- 1 à Valentinien, Théodore 1^{er} et Arcadius
- 1 à Magnus Maximus (quelle modestie encore !) et Flavius Victor.

Parmi les fonctions publiques municipales et les titres honorifiques :

- 2 de Décurions
- 2 de Duumvir
- 1 Flamine
- 1 Ambassadeur
- 3 Magister pagi
- 1 préteur
- 3 questeurs
- 1 quatuorvir

Enfin, parmi les organisations militaires religieuses ou professionnelles :

- 2 esclaves régisseurs de domaine
- 2 congrégations (dédiées à Lahé la déesse des sources)
- 1 curator templi
- 1 marmorarius (membre d’un collège de marbriers)
- 2 fonctionnaires de la quadragesima gallica
- 6 grades militaires
- 3 fonctions dont 2 de la hiérarchie chrétienne (Inophytus, Praesbyter), et la troisième (Sacerdos), qui peut être chrétienne ou celle d’un prêtre municipal attaché au culte impérial.

Cette communication n'est pas différente de celle du reste de la Gaule et de l'Empire et n'a pas suffisamment de spécificité pour rentrer dans le cadre de cette étude.

2. La Communication Religieuse des personnes et des institutions locales

L'exilée

Montibus...
Garri Deo...
Sabinula
V.S.L.M.

Dans ce vallon sauvage où César t'exila,
Sur la roche moussue, au chemin d'Ardiège,
Pendant ton front qu'argente une précoce neige,
Chaque soir, à pas lents, tu viens t'accouder là.
Tu revois ta jeunesse et ta chère villa
Et le Flamine rouge avec son blanc cortège ;
Et pour que le regret du sol Latin s'allège,
Tu regardes le ciel, triste Sabinula.
Vers le Gar éclatant aux sept pointes calcaires,
Les aigles attardés qui regagnent leurs aires
Emportent en leur vol tes rêves familiers ;
Et seule, sans désirs, n'espérant rien de l'homme,
Tu dresses des autels aux Monts hospitaliers
Dont les Dieux plus prochains te consolent de Rome.

J.M. de Heredia – “ Trophées ”

Ce poème, inspiré par une inscription dédiée aux montagnes et au pic du Gar⁴⁶ a le mérite de montrer qu'ici, les exilés, qui avaient dû, du fait de l'exil, abandonner ce qui était au centre de la vie domestique comme de celle de la cité, leurs dieux du foyer et les dieux de la cité, qui avaient en fait été contraints à *être privés de religion*, ces exilés retrouvèrent ici les moyens de l'expression de leurs sentiments religieux.

Le ton du poème est certes très mélancolique mais en réalité l'expression du sentiment religieux n'a pas été qu'isolée en Comminges. Elle s'est déroulée dans des lieux collectifs, à l'intérieur ou au voisinage des temples, certes rares, et le plus souvent en plein air. A Saint Bertrand de Comminges se trouvait les éléments d'un temple dédié à Abellio, l'Apollon préromain du Comminges.

⁴⁶

En fait il s'agit de deux inscriptions réunies pour les besoins du poème. Le Pic du Gar est l'une des montagnes du Comminges divisée ainsi que le montrent au moins trois inscriptions que j'ai pu observer.

La communication religieuse représente la majeure partie des inscriptions de 70 villages. Par village où ont été trouvées les inscriptions, il y a parfois plusieurs divinités (César les nomme les “ numina ”) locales, romaines, ou étendues sur plusieurs vicus, voire plusieurs pagus, comme c’est le cas d’Abellio, l’apollon pré-romain du Comminges, et de Lahé, la déesse des sources.

Les dédicants sont surtout des personnes, parfois des corporations. La proportion de dédicants citoyens romains est plus élevée dans le cœur de la Cité ou dans les pagus que dans les villages, ce qui est compréhensible, et la proportion de citoyens romains qui offrent des dédicaces est moins élevée que celle des esclaves, affranchis, et autochtones romanisés ; ce qui est normal dans la mesure où la densité de population non romaine, déjà élevée dans les villages avant l’arrivée des romains, a continué à s’accroître au service des Romains et a adopté le support du culte.

Nous prendrons l’exemple de dieux et de dieux et déesses différents (Voir pl. n° 3 à 9).

La question qui se pose, c’est que bien que César emploie le terme de numina en parlant des grands dieux de la gaule, ce terme a-t-il la même signification que le 30 000 numina que dénombre l’érudit Varro⁴⁷, sans oublier ceux dont se revêtiront chaque Empereur divinisé. La liste de ces idées d’œuvre invisibles et leurs attributions est dressée par le Pontifex Maximus, et semble héritée du passé étrusque de Rome. Chacune a sa spécialité : Carmenta (sources), Cères (produit du sol), Faunus (bétail), Flora (Fleurs), Juno (femme), Jupiter (ciel et phénomènes atmosphériques), Liber (vigne), Mars (végétation, puis Guerre), Ops (moisson), Pales (pâturages), Pomona (fruits), Saturnus (semences), Terra (terre, moisson), Vertumnus (saison et commerce), Vesta (foyer), Vulcanus (feu), Sterculinus (préside au fumier), Vervactor (premier labour), Redarator (second labour), Imporcitor (premier herbage), Sarritor (sarclage), Insitor (la greffe), Messor (la moisson), Conditor (les greniers), Penu (les provisions) avant de se transformer en Dii Penates, Limentinus (le seuil), Cardea (les gonds), Cumina (le berceau), Rumina (la têtée), Statulinus (les premiers pas), Fabulinus (les premières paroles), etc...

Chaque homme avait son genius et chaque femme sa Juno. Citons aussi Angeronia (qui protège le nom secret de Rome). Ces concepts sont-ils comparables à celui de “ l’idée d’œuvre ” ?

47

“ Vita Romana ” de Ugo Enrico Paoli, p. 421 et suivantes.

Autrement dit, les divinités locales sont-elles l'expression d'idées d'œuvre à l'origine des institutions locales, qui s'intégreront dans l'idée d'œuvre de l'Empire sans s'y fondre ? Je serais tenté de répondre que oui dans la mesure où la religion est indissolublement liée à l'institution locale comme à l'Etat dans les civilisations antiques et jusqu'à l'époque moderne. En France, par exemple, ce n'est que depuis 1905 que l'Eglise est séparée de l'Etat, sauf en Alsace-Lorraine où le service public du culte est obligatoire⁴⁸ pour les collectivités locales. Une fois que l'hypothèse est faite, la question qui vient immédiatement est : mais quelle est donc l'idée d'œuvre de ces divinités locales dont on a quelques difficultés à comprendre les noms ?

Dans ce domaine, on est amené à faire des hypothèses qu'il est difficile de vérifier, même si les conditions locales, la linguistique des langues anciennes ou les découvertes archéologiques les rendent plausibles dans le lieu et le contexte où elles ont été trouvées.

- Divinités guérisseuses thermales

Ce sont celles que l'on rencontre dans les stations thermales comme par exemple Luchon où ILIXO est l'objet de nombreuses inscriptions trouvées dans l'emplacement des thermes romaines ILIXO a d'ailleurs donné son nom à la ville de Luchon ; l'idée d'œuvre serait alors la guérison de certaines maladies dont on peut penser qu'elles sont voisines de celles qui y sont soignées encore actuellement. L'Institution locale " Luchon " se serait alors construite autour de cette activité.

- Divinités professionnelles

ERRIAPE fait l'objet de nombreuses inscriptions à Saint Béat, où l'on a retrouvé, suite à l'effondrement en 1945 d'un pan de la montagne, un nombre important d'autels votifs et un lieu de culte sculpté dans la roche, avec les signatures des carriers. C'est le Dieu des tailleurs de pierre, celui qui leur permet de faire passer la pierre de l'état de roche (saxum) à celui de pierre taillée (lapis). Ce nom de dieu est probablement à l'origine du nom de la carrière de Rapp, nom qui est aussi celui de familles de Saint-Béat encore à l'heure actuelle. l'idée d'œuvre serait celle de l'extraction de la pierre, et le pagus de Saint-Béat se serait construit autour de cette idée d'œuvre. En tous cas depuis 2000 ans les carrières continuent d'être exploitées. Si c'est bien le cas, ces idées d'œuvre de Luchon et

⁴⁸

Dans son commentaire de 1906 sur la loi de 1905 de séparation de l'église et de l'Etat, le doyen Hauriou pensait que la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'était pas forcément définitive, et suggère, en filigrane, l'idée d'un " service public " du culte, même si le mot n'est pas prononcé. Dans la théorie de la fondation il précise que " l'Etat est une formation politique de fin de civilisation ", finalement comme l'Empire...

de Saint-Béat durent au moins depuis 2000 ans, et survivent, pour l'instant, au pouvoir uniformisant et absorbant de l'Etat.

- Idée d'œuvre de la guerre et rapprochement des numen romain et local

Mars LEHERENN. A Ardèche, l'ancien sanctuaire dont les nombreuses inscriptions ont été recensées par E. Barry au 19^{ème} siècle⁴⁹ le dieu de la guerre a été vénéré. Tantôt les autels sont consacrés à Mars, tantôt à Leherenn, mais souvent à Mars Leherenn. Il y a de nombreux cas dans toute la Gaule où des "grands" dieux romains sont suivis de ce qui semble être un épithète.

L'existence d'autels où n'apparaît pas Mars indique que Leherenn constitue bien un dieu. Un bas relief montre la gravure d'un personnage en habit militaire, un glaive à la main, ce qui semble confirmer le caractère martial du Dieu.

Peut-être avions-nous affaire à une ville dont le dieu Leherenn, avant la romanisation, puis Mars, après, furent l'objet d'un culte de la part des hommes qui se préparent à la guerre ? On trouve dans la vallée voisine de la Neste un Mars Erge⁵⁰ et dans la Narbonnaise un Mars Divanno. César affirme que les chefs de guerre gaulois étaient des êtres religieux, et Camille Jullian indique que les symboles de la guerre sont des symboles forts dans tout le monde gaulois.

On note que dans ces trois cas précédents, les dédicants sont aussi bien des autochtones, des esclaves, des affranchis, des citoyens romains ou des pèlerins.

La divinité locale est alors ce qui relie ces gens d'origine et de rang social si différents, et le rituel, le support du sacrifice et le lieu de culte sont à la fois espace public

⁴⁹ Elles sont aujourd'hui particulièrement dispersées et la commune n'en possède plus qu'une ! Le Dieu Leherenn d'Ardèche, Privat, 1859, A.E. Barry, Professeur d'histoire à la Faculté de Toulouse (dans les murs de notre université UT1 ! Très curieusement, Emile Cartailhac indique dans sa communication du 25 juin 1872 à la Société Archéologique du Midi de la France, que n'ayant pu accéder à une grotte située dans une paroi verticale de la commune de Saint-Pé d'Ardet, un ouvrier du village lui indique que "Un anglais a fouillé soigneusement vers 1865 cette grotte", et ce même ouvrier indique qu'il a réussi à soustraire à cet "anglais" une lance en bronze et une pointe de lance en silex. Or à cette époque, E. Barry, Agrégé d'histoire et docteur en littérature, enseigne à l'Université de Toulouse. En même temps qu'il enseigne et qu'il visite notamment plusieurs lieux antiques du Comminges, il se constitue une collection à 1200 objets à faire pâlir tout conservateur, même libéral, d'objets de l'âge de bronze et de l'âge du fer. Cette collection léguée au Musée Saint-Raymond, constitue l'essentiel de l'exposition qui s'est tenue à Toulouse en l'an 2000 : "Les Arts du Métal". Je me demande si le nom irlandais de Edward Barry n'aurait pas fait penser à notre ouvrier de Saint-Pé que celui qui fouillait était anglais ? Il paraît en effet curieux que des anglais aient été autorisés à fouiller dans ce village où tout se sait très vite. En tous cas, le souci de l'exactitude des trouvailles et surtout de leur lieu n'a pas l'air d'inquiéter trop le Musée Saint-Raymond qui mentionne, pour 90 % des objets de la Collection E. Barry : " **Origine inconnue** " ! Il me paraît très étonnant qu'un Professeur d'Université, spécialiste de l'antiquité n'ait pas mentionné ni communiqué l'origine de ses pièces ! L'exécutif local des communes n'avait aucune connaissance de la délimitation du mobilier du domaine public, de son inaliénabilité, et de l'imprescriptibilité des ventes de biens publics. En plus, le domaine public local n'existait pas sur le plan juridique, il faudra attendre 1988 pour qu'avec la décentralisation, la loi commence à le considérer. C'est ainsi que la mémoire des patrimoines de nos villages s'est peu à peu perdue...

⁵⁰ " Le Dieu Ergé ", Pr Ch. L. Frossard. Grassart, Paris, 1872.

et lieu de personnification du sentiment d'appartenance à une communauté par la participation à la fois individuelle et publique au sacrifice et au rituel : lorsqu'esclave j'offre dans le lieu public un autel votif et une libation au dieu de ces autochtones qui ne sont pas citoyens romains, je suis admis à participer aux mêmes choses sacrées que les autochtones de ce territoire. Autochtone, lorsque je vois le citoyen romain auquel, sans en être esclave, j'ai fait allégeance, honorer mes dieux, j'ai le sentiment que mes racines sont respectées et que ma religion est aussi celle de ceux qui administrent mon territoire.

Citoyen romain, lorsque j'offre une libation aux dieux du pagus ou du vicus je fais au pire preuve de tolérance calculée sinon peut-être de foi réelle à l'égard de dieux qui ne sont pas ceux de mon foyer : Mais au fait, mon foyer, où se trouve-t-il aujourd'hui à 1000 kilomètres de Rome ? Ai-je emporté avec moi un morceau de la terre où reposent les cendres de mes ancêtres et l'ai-je placée dans ma demeure actuelle ? Dois-je me contenter de sacrifier à Jupiter et au Numen de l'Empereur ?

3. La communication funéraire

Elle est de deux sortes à mon sens :

- Epigraphique, par des formules qui s'adressent aux défunts, parfois gravées du vivant de ces derniers (voir Pl. n° 10).
- Figurative et symbolique, et de deux types : l'un où l'on voit la silhouette un peu en relief des défunts, souvent un couple, sous une arche, l'autre avec des représentations symboliques évoquant des croyances, les activités passées du défunt, ou purement géométriques.

3.1. Les inscriptions funéraires

Au 1^{er} siècle, les noms des défunts sont au nominatif et parfois précédés de *Hic Situs Est* (HSE). Cette formule est peu à peu remplacée par *Diis Manibus*, DM, dès la seconde moitié du second siècle, avec rarement une formule supplémentaire comme *Et Memoriae Aeternae*. Sur ces inscriptions au 2^{ème} siècle apparaît le nom du dédicant au nominatif et le nom du défunt au datif. Les monuments sont en outre décorés parfois de bustes. Dans un même lieu, Julien Sacaze a relevé quatre inscriptions dont deux DM d'une même famille, et *Esperandieu* un supplémentaire DM. Cela a permis à J.J. Hatt de

retrouver l'histoire d'une famille Antonius entre le 1^{er} et le second siècle, et de confirmer par l'étude statistique des tituli et des monuments figurés avec épigraphie, que :

- jusqu'à la fin du 1^{er} siècle (formule HSE) les 4/5 des noms sont ceux d'autochtones ;
- à partir du début du 2^{ème} siècle, sans DM, la moitié des noms sont latins ;
- entre 150 et 200 il n'y a plus que 1/3 de noms d'autochtones ;
- au 3^{ème} siècle, ce type de communication funéraire tend à disparaître au profit de monuments anépigraphes vers 270.

3.2. La communication funéraire symbolique et figurative

3.2.1. La très curieuse stèle d'Agassac représente à la fois des êtres marins stylisés, un bovidé à queue de poisson, un personnage plutôt féminin sur un cheval, et des symboles de roues à quatre rayons couronnées qui font penser à des symboles solaires ou astraux (voir Pl. n° 11).

S'agit-il d'une représentation de la migration de l'âme qui traverse à cheval l'océan, entourée d'être marins surnaturels, océan qui la conduit au SID de la tradition celtique⁵¹, le monde des dieux et des défunts ? Est-ce la déesse Epona, souvent représentée à cheval dans cette posture, et dont le caractère funéraire est caractérisé par H. Hubert⁵² ?

En fait le thème romain de la Néreïde chevauchant parmi des monstres marins, courant en Narbonnaise selon Esperandieu jusqu'au 1^{er} siècle, est ici transformé dans ce qui ressemble davantage à la déesse celtique Epona et aux croyances celtiques relatives au SID et aux astres dans l'au-delà⁵³.

3.2.2. Deux auges cinéraires trouvés à Garin montrent chacune un couple d'autochtones qui servent ou se servent à boire. Boivent-ils à la coupe de l'immortalité et veulent-ils ainsi que leurs descendants gardent cette image d'eux, ou plutôt, du fait qu'ils sont tournés vers ceux qui les regardent, veulent-ils leur offrir un peu de l'ambrosie qu'ils partagent désormais avec les dieux ? Lorsque leurs enfants, après leur mort, ont fait sculpter et graver l'image de leurs parents voulaient-ils ainsi continuer à échanger avec eux ? (Pl. n° 12).

⁵¹ Ce thème de l'autre monde parfait a donné naissance dès le 5^{ème} siècle en Irlande, aux " immrama " voyages et navigations de moines ou de saints à la recherche du Paradis ; l'exemple-type est le voyage de Saint Brandon selon Guyon Varc'h.

⁵² " Le mythe d'Epona ", Mélanges linguistiques. Henri Hubert..

⁵³ J.J. Hatt. Monuments funéraires du Comminges et du Couserans, p. 239-41.

Pour plusieurs peuples de la Gaule, J.J. Hatt note que le thème des libations funèbres est conservé malgré l'influence romaine plutôt chez ceux qui ont conservé leur originalité celte⁵⁴.

Ce bas-relief m'évoque irrésistiblement un hymne du Rig Veda consacré aux Ancêtres (Rig Veda VII-6-X-8 et 9) : “ Les anciens ancêtres nous ont donné le breuvage du Soma. Ils accourent au milieu des dieux, altérés de libations, attirés par les offrandes, célébrés par les hymnes. O Agni, viens avec nous, avec ces ancêtres bons généreux et sages qui siègent près du foyer... ”

Cette scène des libations post mortem de la Chapelle San Tritous de Garin est en tous cas empreinte de foi et d'optimisme par delà la mort.

3.2.3. La présence d'outils

Pinces, hache, marteau, outil de taille de la pierre, sont autant d'indices du métier que pratiquait le défunt. En les faisant figurer, c'est aussi la personnalité sociale du défunt dont la mémoire est conservée. De nos jours sur nos tombes dont les inscriptions résistent difficilement à trois siècles d'intempérie et de pollution, seuls les noms et dates apparaissent et, l'on ne sait plus très vite ce que faisait le défunt. Les enfants, parfois les petits enfants et quelques amis le savent, mais, à quelques exceptions près, les générations suivantes n'en savent plus rien. Et comme l'expliquait Hannah Arendt, que vaut l'action privée si elle n'est pas connue publiquement ? (Voir Pl. n° 12).

3.2.4. Les solidarités funéraires

L'inscription datant du 3^{ème} siècle traduite par Lizop et provenant de Bordères Louron en vallée d'Aure nomme deux personnes qui ont payé ensemble l'épitaphe et dit que les villageois (Vicani) du Vicus Sparianus se sont joints à elles. Il n'est pas certain qu'il s'agisse là d'une congrégation funéraire. Peut-être n'est-ce, comme de nos jours, que l'expression de la sympathie et de la solidarité du voisinage immédiat des habitants du village.

3.2.5. Les motifs géométriques

⁵⁴

Il note les Convènes, les Bituriges (le Berry) les Héduens, les Lingons (Langres), les Séquanes (la Seine) et les Médiomatriques (Metz).

Si certaines décorations de “ maisons ” funéraires recèlent encore l’influence romaine, avec la présence de pelta, de grappes de raisin, de colombes, de guirlandes, de pilastres jusque vers 150 après Jésus-Christ, après cette date, l’urne devient plus locale, et dans le matériau qui sert à la fabriquer – ce qui prouve qu’une fabrication locale tend à se substituer aux grands ateliers de Saint-Béat –, et dans les motifs géométriques qu’il est certes difficile d’interpréter, mais qui sont l’expression d’un style et d’un particularisme local. (Voir Pl. n° 12).

4. La communication par les symboles

J’ai choisi de parler de certains symboles parce qu’ils présentent à mon sens un caractère très antique et qu’ils méritent d’être remis en lumière. Ils sont des témoins d’un passé bien antérieur à la colonisation romaine.

4.1. Là encore, j’ai dû franchir le “ mur idéologique ” qui a décidé de condamner l’un des symboles pourtant les plus anciens et les plus universels du genre humain.

Sans doute les années terribles de la montée du nazisme et celles des crimes contre l’humanité perpétrés en Europe jusqu’en 1945 ont-elles contribué largement au bannissement par amalgame du symbole de la swastika et de ce qu’il représente. J’ai rencontré beaucoup de gens, y compris d’un niveau culturel supérieur à la moyenne, qui ont été fort surpris, voire choqués, lorsque je leur ai expliqué que sur de nombreux monuments de pierre et objets mobiliers du Comminges gallo-romain, figure la swastika.

Ce symbole, dénaturé par Hitler et les nazis, est en fait extrêmement ancien. C’est fort heureusement et fortuitement, qu’en me plongeant dans la lecture des auteurs si universels du 19^{ème} siècle, je suis tombé sur les enseignements de Norbert Joly, Professeur d’anthropologie à la Faculté des Sciences de Toulouse⁵⁵. Peut-on accuser N. Joly de “ rêver ” parce que sa vision de l’histoire n’est pas cloisonnée par les époques, les civilisations et les disciplines ?

Rapprochant le mythe grec de Prométhée de l’origine védique à la fois du feu (Agni = Ignis) et de l’instrument qui sert à le fabriquer (Pramantha signifie en sanskrit “ ravir avec force au moyen de la friction ”) il explique que le Pramathus et celui qui creuse en frottant, et que le bâton qui servait à allumer le feu dans le sacrifice védique se nomme pramantha.

⁵⁵

N. Joly a écrit “ L’homme avant les métaux ”, Paris, Germer, 1879.

Ce bâton était muni d'une corde de chanvre mêlée à du poil de vache, grâce à laquelle le pramathyus imprimait un mouvement rotatoire alternatif de droite à gauche et de gauche à droite.

“ Le bâton était en appui sur un creux situé au point d'intersection de deux morceaux de bois placés transversalement l'un au-dessus de l'autre, tandis que leurs extrémités, recourbées à angle droit, étaient fixées solidement par quatre clous de bronze afin qu'elles ne pussent tourner ni d'un côté, ni de l'autre. L'ensemble de la machine se nommait swastika ”.

Je n'ai pu encore vérifier cette explication auprès des archéologues indiens, n'étant pas retourné en Inde depuis la découverte de cette explication. Le Rishi Vamadéva, dans le Rig Veda (III-7-V-3) mentionne Swasti une seule fois dans le verset suivant :

“ Je chante la divine Swasti : qu'elle nous soit favorable. Aurore, Soir et Jour, soyez à l'abri de tout danger et conservez-nous ”.

Toujours est-il que ce symbole figure sur un petit four votif trouvé à Rome, et datant d'au moins le 9^{ème} siècle avant Jésus-Christ, et que, depuis cette période, ce symbole se rencontre fréquemment dans le monde méditerranéen, et, en Comminges, dès que les romains ont apporté la technique de la gravure et de la sculpture du marbre (Voir planches n° 13 à 15).

Le prêtre gallo-romain, qu'il s'agisse du Flamine, du Sacerdos, du gutuater, du druide ou du vergobret est représenté sur quelques bas-reliefs offrant de la nourriture au feu. Le Purohita, le prêtre chargé du sacrifice à Agni, offrait quant à lui du beurre clarifié sur le feu rituel. C'est lui que chante déjà le premier hymne du Rig Veda⁵⁶.

C'est ce feu que le maître de maison romain honore dans le sanctuaire domestique par ses offrandes quotidiennes⁵⁷.

Symbole sacré sur les autels votifs gallo-romains on le rencontre surtout sur de petits autels votifs, offerts notamment par des pèlerins ou des bergers, essentiellement dans les lieux du culte des sommets (Voir Pl. n° 2).

⁵⁶ Om Agnimile Purohitam yagyasam devamritvijam hotaram ratnadhatamam...

⁵⁷ Fustel de Coulanges indique que dans la maison d'un grec et d'un romain brûlait en permanence un feu sacré auquel était rendu quotidiennement un culte.

L'utilisation de ces swastikas a disparu sous le Christianisme, en Europe du moins, sauf dans le pays basque et en Irlande ou, sous une forme légèrement différente⁵⁸ mais indiquant pareillement l'idée de mouvement, ils ont continué (Voir Pl. n°16 et 17).

4.2. Le deuxième symbole, que j'ai choisi, universel dans le monde romain, est aussi le plus représenté dans le Comminges.

C'est Jupiter Très bon Très grand. Ce symbole est gravé sur près de 10 % des autels trouvés sous la forme de l'inscription **I.O.M.** qui signifie Iove Optimo Maximo. C'est celui du dieu le plus élevé, le Maître des dieux, le symbole de l'Etat Romain. Aussi bien des autochtones, des esclaves, que des citoyens romains lui ont offert des inscriptions (Pl. n° 17bis).

Georges Fouet, dans sa découverte sur le Pic de Tourroc d'une inscription I.O.M. associée au swastika, mêlée à des autels anépigraphes gravés seulement de swastikas et de rouelles, fait l'hypothèse que les sommets des montagnes étaient l'objet d'un culte à un " Jupiter " préromain du Comminges. Cette hypothèse reste à vérifier, je l'approche sous l'angle toponymique et étymologique p. 66.

4.3. Le troisième symbole que j'ai choisi est la Montagne elle-même. On peut sans doute contester que les cultes qui se déroulaient au sommet des montagnes soient des cultes du sommet, en tant que point culminant d'une montagne. Il y a un courant universitaire de l'université du Mirail qui conteste cette théorie résultant des découvertes de Georges Fouet et d'André Soutou sur quelques sommets de nos montagnes (Voir Pl. n° 18).

Mais ce que l'on ne peut pas contester c'est que d'une part il existe au moins une montagne divinisée en Comminges, c'est le Pic du Gar, dont quelques autels votifs trouvés sont épigraphes, et dédiés au Dieu Gar (Garri Deo). L'autre fait indiscutable est que les Montagnes en tant que telles avaient fait l'objet d'un culte.

Sacaze mentionne en 1882 une inscription extérieure de l'Eglise de Saint-Pé d'Ardet qu'une habitante du village avait rabotée et j'ai retrouvé une inscription difficile d'accès à l'intérieur de la même église, dédiée aux Montagnes (DLS MONTIBUS SACRUM VENATORES). Cette inscription est en outre la seule preuve de la présence

58

Le Triskel, sorte de swastika celtique à trois branches est curieusement semblable à un instrument triangulaire du Culte de Durga en Inde, qui s'appelle aussi un " swastika "!

d'une confrérie de chasseurs de toute la Gaule du Sud. Elle indique que des chasseurs (Venatores) ont offert un sacrifice (Sacrum) aux montagnes (Montibus).

Arrien⁵⁹, parlant des Chasseurs du second siècle, explique qu'ils offraient une fois l'an un animal en sacrifice pour remercier la divinité des proies qu'elle leur avait concédées. C'était ce jour-là également qu'ils ornaient leurs chiens de fleurs pour honorer ces fidèles alliés, dans une nature où pullulaient les bêtes, dont les ours (qui furent chassés, notamment en vue des Circenses) qui ne devaient pas être si simples à capturer.

La Montagne est un symbole religieux universel. C'est là qu'habitent les Dieux, c'est le point de rencontre du Ciel et de la Terre.

⁵⁹

Arrien, Cynégétique, pratiques religieuses (XXXIII) " C'est une loi pour quelques-uns des Celtes de faire à Artemis (Diane) des sacrifices annuels. D'autres offrent à la déesse un trésor qui se forme ainsi : pour un lièvre pris, deux oboles ; pour un renard, un drachme ; pour un chevreuil : 4 drachmes. L'année révolue, quand revient le jour de la naissance d'Artémis, on ouvre le trésor et avec la somme recueillie on achète une victime, brebis, chèvre, veau. Le sacrifice achevé, les prémices une fois offerts à la divinité, selon la loi de chacun, ils se régalaient, eux et leurs chiens."

CHAPITRE VII :

ANALYSE ÉPISTÉMOLOGIQUE, SÉMANTIQUE ET ÉTYMOLOGIQUE DES INSCRIPTIONS

Au voisinage des grands centres de taille de la pierre, l'exploitation industrielle du marbre pourrait faire songer au concept " d'industrie culturelle " de l'école de Francfort. On pourrait dire que l'industrie du marbre et les formules de dédicace presque uniformes tuent l'intention dédicatoire en l'instrumentalisant, en la ravalant au rang de marchandise, en détournant les personnes de la réflexion sur les conditions sociales de l'existence. Le courant universitaire américain de Schiller pourrait également parfaitement s'appliquer comme critique de la société impériale romaine. Mais là où ces systèmes d'analyse s'arrêtent, à mon avis, c'est que d'une part ce domaine est celui de l'espace sacré, mais surtout il est pré-existant dans le Comminges à l'arrivée des techniques et des marbriers romains, comme en témoignent les multiples divinités locales des Pyrénées dont les noms ont été par la suite conservés grâce à ce " Médium " qui traverse les millénaires qu'est le marbre. Et dans ce sens non seulement le concept de Mac Luhan s'applique grandement ici, mais ce médium a probablement en plus un effet d'amplification sur le message de personnes qui, sans lui, ne seraient pas connues.

Non seulement " The message is the Medium " mais le médium renforce le message.

D'un autre côté, ce qui différencie l'industrie gallo-romaine du marbre, d'une véritable société industrielle uniformisant la production artistique, c'est qu'ici les objets sculptés et inscrits sont tous au moins légèrement différents, et sont en réalité des pièces uniques où la fantaisie du sculpteur, quoiqu'encadrée dans des règles de constructions que l'on retrouve d'un village à l'autre, fait que chacune a son originalité. En outre ici, ce sont les personnes elles-mêmes qui sont à la fois partie du message et le media de la communication, car elles exposent ces autels au vu et au su de tous dans l'espace public⁶⁰.

En plus, au fur et à mesure que les techniques de taille et de gravure ont été maîtrisées par les artisans des Vici, on observe que les carrières des villages ont été elles-mêmes ouvertes et exploitées au détriment des grands centres d'exploitation et de taille. Il

⁶⁰ Dans ses carnets d'exploration du Comminges, vers 1850, Victor Cazes note qu'il existait encore à son époque un lieu qu'il dessine et où les bergers faisaient des offrandes végétales sur des " peyros marmes ", antiques autels dressés que les bergers pyrénéens avaient conservé. Ce lieu se trouve dans la montagne de Sost.

y a donc bien eu une appropriation locale d'un support de communication " détourné " de sa fonction romaine pour servir à des cultes et des pratiques funéraires que les autochtones avaient en fait conservées.

En matière de recherche Sémantique, l'exploitation des inscriptions est plus rapide et plus difficile à la fois. En effet, il y a peu d'inscriptions suffisamment longues, hormis celle de Nymphius à Valentine, pour pouvoir en tirer des informations utiles et variées sur les conceptions religieuses et l'histoire locale à cette époque. Et les inscriptions courtes présentant une originalité par le nom des personnes et le nom des divinités, nécessitent une recherche étymologie qui fait appel à des langues anciennes dont les mots ne sont pas toujours faciles à décrypter⁶¹.

Moins de 10 % des divinités ont à mon sens une explication plausible.

C'est plutôt de celles-là dont je parlerai ici dans l'analyse des inscriptions correspondantes (Pl. n° 4 à 9 ci-après). Je partage le point de vue de C. Guyon Varc'h et de Françoise le Roux qui expliquent que derrière la matérialité immédiate des inscriptions, il ne faut pas se contenter, comme l'avaient fait Vendryes, Meillet, Vaillant, de rechercher les correspondances du vocabulaire religieux entre les mots d'origine celte et les autres langues indo-européennes dont le sanskrit, sans pénétrer réellement dans le contexte de la tradition religieuse. A mon sens le véritable historien de la tradition celtique préromaine doit être au fait de la littérature sanskrite. On ne peut pas prétendre mener une recherche historique en appliquant des modèles de pensée limités à des récits historiques des grands auteurs grecs et latins, dénués de la compréhension réelle du contexte religieux celte de l'époque.

En effet, la plus ancienne présence Celte, selon l'historien Hécatée de Milet dans son " fragment d'histoire grecque ", dans le sud de la France serait le 6^{ème} siècle avant Jésus-Christ⁶² alors qu'en réalité, les premières vagues de la Civilisation des tombes à incinération remonte au moins jusqu'à 1200 avant Jésus-Christ. Et au fur et à mesure que l'on remonte dans le temps, la similitude des concepts et des pratiques de la grande famille indo-européenne doit se renforcer. A l'inverse, plus les peuples se dispersent, dans l'espace et le temps, en se mêlant à d'autres civilisations, et plus leurs traditions se modifient et se différencient.

⁶¹ Cenac Moncaup, Luchaire mais surtout Sacaze et Lizop ont avancé des explications très pertinentes, mais il reste un grand nombre de noms de divinités locales dont on n'a pas donné un sens vraiment plausible.

⁶² S. Reinach et E. Pottier. Revue Archéologique, p. 5, Paris, 1924. Esperandieu " Les briques préromaines de Sextantio ".

Dans cette optique, le sanskrit védique, qui date au moins de –1500 avant Jésus-Christ est plus proche du langage celte de la même époque, que ne le serait celui des premiers siècles après Jésus-Christ. Sauf que, en matière religieuse, les noms des dieux ne se changent pas comme les théories des économistes, et dans les sociétés traditionnelles antiques ils perdurent pendant des millénaires.

L'exemple de l'Inde avec le passage d'un grand nombre de dieux védiques dans la tradition brahmanique est caractéristique. Si César n'avait pas créé l'Empire et supprimé les " rois " des différentes tribus celtes de l'Europe, les conseillers spirituels des rois que furent les druides n'auraient pas cessé d'exercer un rôle dans la société gallo-romaine et les dieux gaulois n'auraient pas disparu. Le dernier à disparaître, le druide Saint-Patrick, a permis que des éléments importants de la tradition celte soient conservés dans la littérature du vieil-irlandais⁶³.

C'est donc dans le cadre de la grande famille linguistique indo-européenne que je vais formuler deux hypothèses concernant quelques divinités locales.

ARTAHE DEO

C'est la divinité la plus représentée à Saint-Pé d'Ardet (9 inscriptions). Cinq des noms des dédicants sont à racine d'origine celte (*Lexeia* fille d'*Odannus*, *Bonnexis*, *Sabinianus*, *Andossus*) deux ont des surnoms d'origine grecque (*Syntropus*, *Alcinaus*) et sont probablement des esclaves d'origine moyenorientale⁶⁴, tandis que deux sont des citoyens romains à *Trianomina* (*Lucius Pompeius Paulinianus* et *Tiberus Claudius Rufus*).

La majorité de dédicants à racine celte pourrait indiquer que cette divinité est d'origine indo-européenne. Si c'est bien le cas, elle est à rapprocher du Mercure *Artaios* de Beaucroissant dans l'Isère, de la déesse *Andarte* trouvée en Drôme, et surtout de l'inscription *Artioni Deae* de Muri près de Berne dont l'association avec l'ours est indiscutable. Le breton et l'Irlandais nomment l'ours *ARTZ* tandis que le basque l'a emprunté tardivement au celte et le nomme *HARTZ* ou *ARTZ*. Le latin *URSUS* et le grec *Αρχτος* dérivent tous deux de la racine indo-européenne *RIKSH* que l'on retrouve dans le sanskrit védique. *Ursa* en latin, *Αρχτος* en grec et *Riksha* en sanskrit désignent également,

⁶³ Grâce à lui, nous avons un rare exemple précis de droit de la communication, plus exactement du droit de copie au

⁶⁴ V^{ème} siècle en Irlande : la copie d'un livre n'appartient pas au destinataire de la copie, elle appartient au propriétaire de l'original.

Selon H. Schenck. Conservateur des Olivetains.

bien avant les premiers siècles après Jésus-Christ, à la fois l'Ours et la constellation de l'Ourse, dans laquelle se trouve l'étoile polaire, par où passe l'axe du monde.

La signification de l'Ours ne se réduit pas ici à une interprétation naturaliste, l'Ours ayant une signification symbolique, cosmique. De ce point de vue, l'offrande à la divinité Ours place le dédicant au centre du mouvement de l'univers, et sous la protection des sept sages qui habitent cette constellation.

GARI DEO ou GARRI DEO

C'est le nom de la divinité du Pic du Gar, qui a probablement donné son nom au peuple des Garumni et au fleuve Garonne⁶⁵, "la rivière du dieu Gar".

Le basque GARAI⁶⁶ signifie lieu élevé, tandis que le sanskrit GIRI signifie la montagne et que le Jupiter védique se nomme GURU, *la planète Jupiter*(65). Zeus vit sur le mont Ida, Jupiter sur le Mont Olympe. Le comparatif de l'adjectif GURU est GARIYAS et le superlatif GARISHTE. Ainsi le dieu de la montagne GAR pourrait être effectivement un Jupiter préromain.

HOROLAT, GAR, DIANE

HOROLAT est la divinité probablement à l'origine du nom du village d'ORE du Canton de Barbazan, sur les pentes qui mènent au Pic du Gar. Personne ne lui avait donné aucune interprétation jusqu'à présent.

Elle est l'objet d'un autel votif (Voir Pl. n° 7) sur lequel sont honorés également le dieu GAR et DIANE, déesse romaine de la chasse.

Dans ce contexte réellement GALLO-ROMAIN, la première constatation est de noter la ressemblance avec le mot HOROLOGIUM et surtout vu le contexte aux HORAE, les déesses qui président aux saisons et gardent les portes du ciel.

Là aussi le rapprochement avec le sanskrit est étonnant : HORA est le prêtre chargé de choisir et de régler les heures et les jours fastes pour déterminer les choix importants de l'existence. C'est celui qui connaît le mois Lunaire, les saisons, et fait les prédictions ; HORALATI signifie être compétent dans la connaissance de ces choses.

⁶⁵ Cette hypothèse de l'étymologie du nom du fleuve est de Lizop.

⁶⁶ Parashara Hora Shastra. Parashara est le petit-fils de Vasishtha, et le père de Vyasadeva, contemporain du Mahabharata (-3000 avant Jésus-Christ).

Cette personne qui vivait dans la montagne, et s'entourait de la triple protection du dieu de la montagne GAR, de la divinité qui peut être présidait aux Saisons, et de la déesse de la chasse, DIANE. Cette inscription est caractéristique de la libre association de traditions religieuses romaines et non-romaines⁶⁷.

MATRIDEUM

On peut se demander quelle place peut avoir eu en Comminges cette Mère des Dieux, Rhéa, Cybèle, dont le culte fut établi à Rome en l'an 548 de Rome. Les peuples antiques la félicitaient d'avoir un grand nombre de dieux comme enfants, et de pouvoir presser cent petit-fils sur son sein maternel. La statue de cette déesse n'était qu'une pierre noire informe, peut-être un météorite, obtenue du Roi Attale et transportée en Italie. Par la suite, les Gaulois rendirent les honneurs à Cybèle en promenant son image à travers les champs et les vignes, sur un char traîné par des taureaux⁶⁸. Beaucoup de monuments trouvés en Gaule attestent que son culte y fut en grand honneur. On peut se poser la question de savoir si les vierges noires ne seraient pas le résultat d'un astucieux amalgame chargé de récupérer ces cultes au profit du culte marial au moyen âge.

L'inscription de Saint Bertrand est ornée de branches de chêne, dont Appolodore dit qu'il était consacré à Rhéa, mère de Zeus et des dieux de l'olympé. C'est un citoyen romain (Antonius Flavius Athenio) qui a élevé cet autel pour accomplir un vœu fait par son épouse Sabina, fille de Sabinus. Une inscription trouvée à Rome porte les noms de Flavius Athenio. Comme aucune inscription dédiée par un non-citoyen romain n'a été trouvée, on peut penser que ce culte était en Comminges exclusivement romain.

MITRA

Parmi les grands dieux adoptés par Rome, figure MITRA. L'inscription mentionnée par SACAZE est introuvable aujourd'hui. Elle est la seule inscription Mithraïque trouvée sur le territoire des Convènes. Certains chercheurs la contestent aujourd'hui. Sur le principe, rien ne s'oppose à ce que le culte, rendu par des soldats romains, ait pu avoir lieu

⁶⁷ Dans l'époque actuelle, et depuis des siècles, les peuples tibéto-birmans des Newar de la vallée de Katmandou honorent aussi bien les divinités locales, les divinités hindoues, que les divinités bouddhistes. Mon ami Tenzin, traducteur tibétain, m'expliquait que dans son village il y a également une montagne divinisée, et que cette montagne est toujours l'objet d'un culte.

⁶⁸ A. du Mêge. 1835. Musée des Antiques de Toulouse.

sur le reste du territoire ds Convènes. On le rencontre chez les Elusates, les Ausci et dans toute l'aquitaine (Voir Pl. n° 9, château du Hâ à Bordeaux).

C'est un dieu dont certaines formes extérieures du culte ont probablement continué dans la tauromachie avec le sacrifice du taureau. Il a été présent dans toute l'Europe romaine.

On a trouvé deux inscriptions à MITRA et VARUNA en Cappadoce, datant du 6^{ème} siècle avant Jésus-Christ. Ch. Autran note que 6 symboles du dieu MITHRA sont identiques à 6 symboles du dieu SHIVA⁶⁹ :

- le croissant de lune,
- le triangle,
- le bonnet phrygien et le chignon,
- le chien,
- le serpent,
- le taureau.

ABELLIO

Alors que pour les divinités très localisées des villages, c'était très probablement le dédicant qui accomplissait la cérémonie de consécration de l'autel votif dédié⁷⁰, il est possible que le flamine⁷¹ de la Civitas Convenarum ait eu au moins un regard sinon le contrôle des cultes des divinités vénérées dans plusieurs localités de la Cité. C'est le cas d'*Abellio*, l'Apollon préromain du Comminges présent aussi bien à Saint-Bertrand, que dans de nombreuses inscriptions de plusieurs communes. J'ai étudié l'une de ces inscriptions dont l'original était au Musée St Raymond et la copie se trouvait sur le mur extérieur de l'entrée de la chapelle de Saint-Pé la Moraine à Garin.

Scaliger, vers la fin du 16^{ème} siècle découvrit sur ce territoire des Convènes trois autels consacrés à Abellio. Depuis beaucoup d'autres ont été trouvés. Gruter pense que Abellion est le même que le Belenus gaulois, Apollon ou le Soleil. C'est Vossius qui le premier suppose la dérivation du Crétois Αβελιον, " le Soleil ", et du pamphylien Αβελιο et Αβελιησ, " ce qui a trait au soleil ", explication reprise par Lizop.

⁶⁹ " MITHRA et ZOROASTRE ", ouvr. déjà cité. Payot, 1938.

⁷⁰ Aucun auteur antique ne nous a transmis la connaissance précise du rituel, dont les paroles ne sont pas venues jusqu'à nous. Ce que l'on sait, c'est que la libation était répandue sur l'autel au niveau du petit foyer situé au sommet où devait être allumé le feu sacrificiel. On trouve ce foyer surtout sur les grands et moyens autels votifs.

⁷¹ Flamine a la même étymologie que Brahmane.

Cet autel Votif qui était à la fin du 18^{ème} siècle dans une niche située au-dessus de la porte d'entrée de la Chapelle de Saint-Pé la Morenne est intéressant à trois titres :

1. Il est un témoin privilégié de l'existence des cultes solaires antérieurs au christianisme, cultes dont de nombreuses épigraphies ont été trouvées dans toute la Haute-Garonne, Abellion est Apollon-Hélios⁷².

2. Cet autel Votif, comme de nombreux autres monuments ou objets de cette époque ont été conservés par suite d'un *édit de Charlemagne* dans les murailles des églises qui se sont le plus souvent bâties sur l'emplacement d'anciens lieux de culte préchrétiens. Au milieu du 19^{ème} siècle, par suite de la création du musée de Toulouse et par suite d'arrêtés préfectoraux (motivés par le fait que les petites communes n'avaient pas les moyens d'entretenir et d'assurer la sécurité de ces témoins du lointain passé) cette richesse patrimoniale et culturelle a été tout simplement enlevée à ces communes qui ont été ainsi les victimes d'une véritable *dépossession patrimoniale, culturelle et symbolique*. Le Maire de Garin me disait récemment que près de 200 urnes cinéraires de l'âge du bronze avaient été emmenées. Il y eut en fait un véritable massacre archéologique et un pillage par des antiquaires dénués du moindre esprit scientifique⁷³.

3. Dans mes préoccupations à la recherche de l'origine et du sens de la Croix de Toulouse, j'avais été emmené, à cause d'un livre préfacé par Monsieur Dominique Baudis,

⁷² Monsieur PAC, Professeur de Lettres, Retraité du Lycée Henry IV, m'a confirmé, que par une évolution philologique classique, Apollonis donne Abellionis. Luchon, 1998.

⁷³ Jean CASTEX, Inventaire archéologique du Pays de Luchon, 1958, Ouvrage déjà cité.

Maire de Toulouse, intitulé “ Raymond VI, le Cathare ” à rechercher cet autel à Abellio. Ce livre qui prétend retrouver l’origine de la croix de Toulouse à la fois dans les symboles runiques des Wisigoths et le culte solaire d’Abellio, se base notamment sur l’existence de la *croix ancree* décrite par De Gorsse en 1923 (Saint-Pé de Morenne), sur cet autel votif. J’ai mis du temps à trouver cet autel, mais finalement, grâce à Madame CABROL du Musée des Augustins et Madame MOUYSET du Musée Saint Raymond, j’ai pu l’observer sur cet autel votif. Sacaze ne la mentionnait pas en 1892 dans la description qu’il avait faite de cette inscription ni non plus dans le dessin qu’il fit⁷⁴.

Elle mesure 35 mm par 25 mm, mais ce qui frappe surtout, c’est la couleur claire de sa gravure par rapport à l’inscription originelle qui a, elle, subi près de 20 siècles d’intempéries.

Comme Sacaze est un juriste de formation, on peut penser que s’il ne la mentionnait pas en 1892, c’est qu’elle ne devait pas y être. En tout cas, la couleur claire et le fait qu’elle vienne mordre le “ P ” de l’inscription “ sulpice ” originelle montre qu’elle est récente. Il est plus probable qu’un hurluberlu qui a pu se faire prêter cette œuvre au début du siècle ou à la fin du siècle dernier s’est “ amusé ” à graver cette croix. Nous sommes en fait en pleine *mésinterprétation* de monument et d’inscription historique ; le plus grave, c’est que l’auteur de “ Raymond IV, le Cathare ” n’a pas bien observé l’inscription avant de publier son livre, mais surtout, que le Maire Monsieur Dominique Baudis, ayant préfacé ce livre, a en fait cautionné, sans le savoir bien sûr, à la fois une histoire rocambolesque et une *mésinterprétation* des symboles.. ;

Le Culte solaire d’Abellion a livré plusieurs autels, notamment, outre Garin, à Cardeilhac, à Aubon, à Fabas, à Saint-Béat, à Boutx, à Burgalaïs, à Saint-Aventin, etc... la plupart sont actuellement dans les musées des grandes villes du département.

74

Inscriptions Antiques des Pyrénées, 1892, p. 445. Privat, Toulouse.

CONCLUSION

En matière de communication épigraphique, le travail du chercheur dans le recensement systématique des inscriptions se heurte à mon sens à un double problème :

- le premier est inhérent au monde rural, lequel, quoique respectueux du passé et de la tradition, n'a pas la culture suffisante pour comprendre toute l'importance des monuments oubliés. C'est ce qu'exprime José Maria de Heredia dans son magnifique poème " La Source ", avec nostalgie :

“ L'autel git sous la ronce et l'herbe ensevelie,
Et la source sans nom qui goutte à goutte tombe
d'un son plaintif emplit la solitaire combe.

De loin en loin un pâtre errant s'y désaltère.
Il boit, et sur la dalle antique du chemin
verse un peu d'eau resté dans le creux de la main.

Il a fait, *malgré lui*, le geste héréditaire.
Et ses yeux n'ont pas vu sur le cippe romain.
le vase libatoire auprès de la patère ”.

- le deuxième débute au 19^{ème} siècle avec l'engouement pour le passé antique, et a un double effet contradictoire : les multiples découvertes enrichissent la connaissance du patrimoine, mais le manque de rigueur des collectionneurs ou tout simplement des marchands, allié à l'inexistence de jurisprudences relatives au mobilier du domaine public local, provoque une perte parfois hélas irrémédiable de l'information relative au lieu d'origine de l'objet, et à ses conditions de découverte. En même temps que le volume des objets trouvés augmente, l'incertitude sur leur histoire s'accroît. Le cas d'Edward Barry est caractéristique à ce sujet.

J'ai essayé dans ce mémoire de donner quelques exemples qui suggèrent une parenté entre l'idée d'œuvre d'une institution selon la conception du doyen Hauriou, et l'intelligence entrepreneuriale propre à un territoire (Luchon, Saint-Béat, Ariège), fortement corrélée à la divinité qui y est localement vénérée à l'époque gallo-romaine.

Je pense qu'en réalité chaque commune existant à l'époque antique possède son idée d'entreprendre et que cette idée d'entreprendre s'exprime sur le plan religieux sous la forme ou sous le nom de la divinité locale.

Si cette hypothèse est vérifiée, cela signifie que 80 % de nos villages possédaient un lieu de culte à leur divinité, qui cristallisait cette idée d'œuvre.

Cette idée d'œuvre n'a pas forcément une origine humaine, comme les lois de la Cité n'ont pas été écrites par ceux qui les ont posées, et la nature de ces dieux locaux n'est sûrement pas anthropocentrée ni anthropomorphique. Elle est probablement à l'origine des effets sur l'activité humaine de la nature caractéristique d'un lieu, de ses conditions climatiques, géographiques et géologiques, et(ou) d'un symbole d'être ou d'action que représente ce lieu, symbole qui a été fixé, à un moment donné des temps historiques, dans tel lieu et pas dans un autre.

Si à Saint-Pé d'Ardet, Artahe représente l'Ours et l'axe du monde, il est associé au pouvoir royal. Le roi Arthur relève dans la littérature du vieil irlandais de ce symbolisme.

Si au lieu-dit Basert, l'inscription Baeserte Deo est ornée d'un bas-relief représentant un sanglier, elle évoque pour les celtes l'autorité spirituelle. Bazerte est le nom du sanglier en basque...

Du temps nous a manqué pour rechercher des convergences d'indices entre l'archéologie, l'étymologie des langues préromaines, et l'analyse historique des lieux où ont été trouvées les inscriptions. Ce que l'on peut en retenir c'est que certaines de ces idées d'œuvre ne se sont pas effacées malgré la présence de l'Empire.

Dans le domaine de la Communication funéraire, j'ai rencontré la route que nous suivons tous infailliblement. Nos pères l'ont parcourue avant nous et nous naissons pour y marquer aussi nos pas.

En ce début de troisième millénaire où l'acte de communication est souvent très éphémère et superficiel, le message de ces inscriptions et de ces bas-reliefs est là pour nous rappeler et pour s'opposer à l'impermanence de la *Vita Activa*⁷⁵.

Seule réelle communication familiale et personnelle à destination sinon de l'éternité, du moins d'une relative immortalité, la communication funéraire mérite une place de choix dans l'enseignement de la communication, et surtout dans notre société ombragée par le silence et par le tabou de ce qui tourne autour de la mort.

⁷⁵

Je parle ici de la partie noble, conceptuelle de la *Vita Activa*, dont parle Hannah Arendt.

S'il est vrai qu'un certain nombre d'auteurs anciens et d'universitaires actuels sont penchés sur ces deux domaines principaux des inscriptions gallo-romaines, cela n'avait jamais été fait sous l'angle de la communication ni de la théorie de l'institution.

Je me rends compte bien sûr que cette étude demande un approfondissement et je souhaite pouvoir l'effectuer dans le cadre d'un projet de recherche dans notre université.

Je laisserai à ce moment final de ma conclusion, à nouveau, la parole au poète qui évoque Luchon, et une source dans la montagne...

LE VOEU

“ Jadis l'Ibère noir et le Gall au poil fauve
Et le Garumne brun peint d'ocre et de carmin
Sur le marbre votif entaillé par leur main
Ont dit l'eau bienfaisante et sa vertu qui sauve.

Puis les Imperators, sous le Venasque chauve
bâtirent la piscine et le therme romain...

Aujourd'hui, comme aux jours d'Ischitt et d'Illixon,
Les sources m'ont chanté leur divine chanson
le soufre fume encore à l'air pur des moraines.

C'est pourquoi, dans ces vers, accomplissant les vœux,
tel qu'autrefois Hunnu, fils d'Ulohox, je veux
Dresser l'hôtel barbare aux Nymphes souterraines ”

BIBLIOGRAPHIE

- ABADIE J.-C. Gar : deux pics pour un seul Dieu. Rev. du Comminges, 1990.
- Apollonios de Rhodes. Argonautiques IV. BU L'Arsenal.
- ARENDT H. La condition de l'Homme Moderne. BU L'Arsenal.
- ARRIEN Cynégétique XXXIII. BU L'Arsenal.
- AUTRAN C. Mithra et Zoroastre. Payot, Paris, 1935.
- AYMARD M. Etude archéologique du Lac du Bouchet et note sur le culte des pierres chez les gaulois en Haute Marne. Marchessou, Le Puy, 1862.
- BARANDARIAN Abbé. Dictionnaire illustré de Mythologie basque. 1972.
- BARRY E. Monographie du dieu LEHEREEN d'Ardèche. Privat, 1859.
- BERG (den) Y. Histoire ancienne des peuples de l'Orient. Hachette, Paris, 1883.
- BONENFANT P. et GUILLAUMET J.-P. La statuaire anthropomorphe du 1^{er} âge du fer. PUFC, 1998.
- BOULVERT G. Domestique et fonctionnaire sous le haut-empire romain. Belles Lettres, Paris, 1974.
- BOURRE R. Cours d'Epistémologie de la communication. UT1 DESS Ag. Com. 1996/97.
- BOUTRY G. Saint-Pé d'Arde à l'époque antique. Mairie, Saint-Pé, 1999.
- BOUTRY G. A propos de deux racines du nom de l'Ours à l'époque antique. Mairie Saint-Pé, 1999.
- BOUTRY G. Quelques gasconnades entre l'autorité spirituelle et le pouvoir temporel. Mairie Saint-Pé, 1999.
- BOUTRY G. Le Blason de la Communauté des habitants de Saint-Pé. Mairie, Saint-Pé, 1999.

- BOUTRY G. Saint-Pé à l'époque Magdalénienne. Mairie, Saint-Pé, 1999.
- BOUTRY G. Patrimoine des communes de la Haute-Garonne. p. 342 à 344 Ed. Flohic, Paris, 1999 (120 auteurs).
- BOUTRY G. La symbolique des collectivités locales. UT1 DESS adm. locale, 1998.
- BRUSIN Il Museo Archeologico di Aquileia. Ed. Libreria Do Stato, Roma, 1936.
- CABANIS A. Cours d'histoire de la Presse. UT1 DESS Ag. Com. 1996/97.
- CASTEX J. Inventaire Archéologique du Pays de Luchon. Douladoure, Toulouse, 1958.
- CAVAIGNAC E. La Paix Romaine. Boccard, Paris, 1928.
- CAZES V. In Mémoire de la Société archéologique du Midi. Tome 19, Privat, 1939.
- CESAR J. De Bello Gallico. Mame, Paris, 1885.
- CHABAL L. Forêts et sociétés en Languedoc Néolithique et antiquité. Paris, 1987, BU Mirail.
- CHAHO J.-A. L'origine des Basques. Revue du Midi. Mai, 1833.
- CHASSANG A. Dictionnaire Grec-Français. Garnier, Paris, 1877.
- Commentaire d'Eustathe. V-285 à 288 texte grec et traduction. BU L'Arsenal.
- CROS J.-M. Le régime concordataire de l'Alsace Lorraine. La Gazette, 19 juin 2000.
- DARMENTIER J. Ormaz et Ahriman. Origine et histoire. Ecole des Hautes Etudes. Vieweg, Paris, 1877.
- DAUTRY J. et MAISINI O. Guide romain antique. Hachette, 1952.
- DAUZAT A. Noms d'animaux en géographie linguistique. Champion, Paris, 1921.
- DECHELETTE J. Manuel d'archéologie préhistorique celtique et gallo-romaine. 4 volumes. Picard, Paris, 1910 à 1927.

- DELAPORTE A. Tripartition dans la France de l'ancien régime. Etudes indo-européenne, 1986.
- DICTIONNAIRE BASQUE. Bibliothèque universitaire. Université du Mirail.
- Diodore de Sicile. Bibliothèque historique, texte grec et traduction. Livre IV. BU L'Arsenal.
- DOUCET H. L'Eglise chrétienne et l'Etat romain. Thèse Doctorat en lettres. Paris Sorbonne, 1882.
- ESPERANDIEU. Les briques préromaines de Sextantio. Revue Archéologique. Leroux, Paris, 1924.
- EYDOUX H.P. Résurrection de la Gaule. Plon, 1961.
- FOUET G. et SAVES G. L'Or de Tolosa volé à Vieille Toulouse. Ed. l'Auta, Toulouse, 1978.
- FOUET G. Cultes gallo-romains de sommets. Rev. Comminges, 1963-1.
- FOUET G. La Villa de Montmaurin. Société Etudes du Comminges, 1961.
- FOUET G. 2^{ème} Congrès international d'Etudes Pyrénéennes 1964. Toulouse, 1957.
- FROSSARD C.L. Le Dieu Ergé. Note sur le paganisme dans les Pyrénées. Paris, 1872.
- FUSTEL de COULANGES La Cité Antique. Brodard et Taupin, Paris, Hachette.
- GAFFIOT F. Dictionnaire Latin Français. Hachette, 1936.
- GORSSE (de) P. Saint Pé la Moraine " Era gleisa de la lano ". Ed. Sarthe, Luchon, 1923.
- GOUET G. et SOUTOU A. Le Mont Sacon – Cîme consacrée à Jupiter. Gallia, 1963.
- GOURDON M. Deux inscriptions inédites du Val d'Aran. BU Arsenal, 18??
- GUYON VARC'H Ch. et Le ROUX Fr. Celticum XII et XVI. La civilisation celtique. Les Druides et le Druidisme. OGAM 1962-1967. Ouest France, 1990. Université, 1995.
- HATT J.J. La tombe gallo-romaine. BU Mirail.

- HATT J.J. Histoire de la Gaule romaine. Professeur à l'Université de Strasbourg. Payot, Paris, 1970.
- HATT J.J. Monuments funéraires gallo-romains du Comminges et du Couserans. Privat, 1945.
- HAURIOU M. Les deux réalismes. Privat, 1912.
- HAURIOU M. La théorie de la Fondation et de l'Institution. BU l'Arsenal.
- HAURIOU M. Commentaire sur la loi de 1905 de séparation de l'Eglise et de l'Etat. BU l'Arsenal, 1906.
- HEREDIA (de) J.-M. Les Trophées. Lemerre, Paris, 1941.
- JACQUOT L. Discussion sur l'emploi des haches polies. Momoyer, le Mans, 1913.
- JOLY N. L'homme avant les métaux. Germer, Paris, 1879.
- JOUANNET F. Quelques antiquités du château du Hâ. Gazay, Bordeaux.
- JOULIN L. Les sépultures des âges protohistoriques dans le Sud-Ouest de la France. Leroux, Paris, 1912.
- JULLIAN C. Histoire de la Gaule. Bibl. des Universités du Midi.
- LABIE F. Cours de fiscalité locale. UT1 DESS Adm. Locale. 1997/98.
- LABROUSSE M. Nouvelle inscription de Saint-Pé d'Ardet. Toulouse, 1963.
- LA FARGE (de) B. Raimon VI le Comte excommunié. Préface D. Baudis. Loubatières, 1998.
- LANGLOIS A. Le Rig Veda. Maisonneuve, Paris, 1872.
- LAROUSSE Chronologie universelle. Rochefort, 1995.
- LAVEDAN, LIZOP et SAPENE. Les fouilles de Saint-Bertrand de Comminges. Privat, 1929.
- LAVIALLE Cours de Domanialité publique locale. DESS Adm. locale. 1997/98.

- LEVEQUE P. Inde, Grèce ancienne. Regards croisés en Anthropologie de l'Espace. BU Mirail.
- LIZERAND G. Le régime rural de l'ancienne France. PUF, Paris, 1942.
- LIZOP R. Le Comminges et le Couserans avant la domination romaine. Les Convènes et les Consoranni sous la domination romaine. Thèse, 1931, Privat.
- LIZOP R. Une cité romaine dans les Pyrénées. Privat, 1929.
- LUCHAIRE A. Hypothèses étymologiques des divinités galloromaines du Comminges et des noms de villages. BU Mirail.
- MANGIN M. et TASSAUX F. Villes et agglomérations antiques du Sud-Ouest de la Gaule. BU Mirail.
- MANIÈRE G. Le Temple de Belbèze en Comminges. OGAM, Rennes, 1962.
- MANIÈRE G. La voie Romaine de Saint Elix le Chateau et de Lafitte Vigordanne. Rev. de Comminges, p. 151 à 158.
- MARCONI P. Il Museo Archeologico di Palermo. Libreria Do Stato, Roma, 1932.
- MEGE(du) A. Description du Musée des Antiques de Toulouse. Douladoure, Toulouse, 1835.
- MEILLET A. Etymologie du vocabulaire du vieux slave. Ecole des Hautes Etudes. Bouillon, Paris, 1902.
- MILHASSOU S. Monographie de Saint-Pé d'Ardet. Saint-Pé, 1885.
- Ministère de la Culture. L'Archéologie en question. Ed. Dir. du Patrimoine.
- MONNIER (Sir) W. Sanskrit English Dictionary. Oxford University Press, 1899.
- MULLER M. Griya Sutras. Cultes védiques domestiques. Oxford University Press, 1892.
- MULLER M. Manava Dharma Shastra. Lois de Manu. Oxford University Press, 1892.

- Musée de Toulouse. Catalogue des antiquités. I. Viguier, Toulouse, 1865.
- OCTOBON (Commandant). Causerie sur les populations qui ont occupé l'Ariège jusqu'à la période romaine.
- ORBESSAN (d') Mélanges historiques t. II. Bibliothèque Municipale de Toulouse.
- PAOLI U.-E. Vita Romana. Traduction. BU d'Arsenal, ZA 4012.
- PICHON R. Histoire de la littérature latine. Hachette, Paris, 1903.
- PTOLEMEE Géographie de l'Europe. Texte grec et traduction. BU Arsenal.
- REGOURD S. et MAZÈRES J.-A. Archéologie de la décentralisation. Cours de droit public territorial. Toulouse, IDET Com. DESS Adm. locale, 1997/98.
- REINACH S. Histoire des Religions. Picard, Paris, 1922.
- RIVIÈRE J.-C. La trifonctionnalité chez Frédéric Mistral. Etudes indo-européennes, 1988.
- ROUMEJOUX (de) A. Fouilles d'un tumulus à Chalagnac. Dupont, 1868.
- SABLAYROLLES R. et SCHENCK J.L. Collections du Musée de Saint-Bertrand de Comminges. 1. Autels votifs. Conseil Général.
- SACAZE J. Inscriptions Antiques des Pyrénées. Ed. Privat, 1892.
- SACAZE J. Inscriptions romaines de Saint Pé d'Ardet. Rev. du Comminges 1888-IV.
- SACAZE J. Les Anciens Dieux des Pyrénées. Rev. du Comminges, Nov. 1885.
- SACAZE J. Le Dieu ARIXON. Abadie, Saint-Gaudens, 1878.
- SACAZE J. Le culte des pierres dans le pays de Luchon. Assoc. Française pour l'avancement des Sciences, Paris, 1878.
- SACAZE J. Origine de l'écriture et des premiers mythes religieux. Gadrat, Foix, 1868 (BU Arsenal).
- SAPENE B. Découvertes en 1930 à Saint Bertrand. Privat, 1930.
- SOUTOU A. Un toponyme germanique du Massif Central. D'Artrey, Paris, 1964.

- SOUTOU A. Les relations transpyrénéennes d'après les documents numismatiques. OGAM, Rennes, 1963.
- STRABON Livre IV. Géographie texte grec et traduction. BU L'Arsenal
- THIERS F.-P. Fouilles de Castel Roussillon. Bulletin archéologique. Imprimerie Nationale, 1915.
- TRUTAT E. et GOURDON M. Blocs erratiques de la Vallée de Larboust. BU Arsenal.
- UGAGLIA E. Les Arts du Métal. Musée Saint Raymond. Delort. 1999.
- VENDRYES et VAILLANT. Origine de la formation des noms en Indo-européen et grammaire du Vieil Irlandais. Extraits, BU Mirail.
- VIGUIER J. Courrier sur la théorie de la Fondation. Toulouse, 2000.
- WUILLEUMIER P. Inscriptions latines des trois Gaules. CNRS, Paris, 1984.

LISTE DES PLANCHES

Ces planches peuvent être envoyées sur demande par voie électronique aux chercheurs qui le souhaitent à l'adresse
gilles.boutry@ut-capitole.fr

La Vénus Stéagotype de Lespugue	Pl. n° 1
Carte des voies romaines en Comminges	Pl. n° 2
Autels votifs sans inscription	Pl. n° 3
Autels votifs dédié à LAHE et à HERCULE	Pl. n° 4
Autel votif d'ARDIEGE et Inscription du Temple de VIEILLE TOULOUSE	Pl. n° 5
Dédicace et autel votif à Alcassi	Pl. n° 6
Autel d'ORE dédié à Diane, Horolat et Gar, et autel dédié à BAESERTE	Pl. n° 7
Autels dédiés à ERRIAPE et à ABELLION	Pl. n° 8
Autel du Culte de MITHRA	Pl. n° 9
Inscriptions funéraires de style romain	Pl. n° 10
La Stèle d'Agassac	Pl. n° 11
Stèle de Garin et stèle d'Estenos	Pl. n° 12
La Swastika dans le Monde Méditerranéen	Pl. n° 13
La Swastika dans le Comminges	Pl. n° 14
La Swastika à Montmaurin et sur un autel votif anépigraphé	Pl. n° 15
La Swastika en Bretagne, Irlande, Allemagne et Espagne	Pl. n° 16
La Swastika dans le pays Basque	Pl. n° 17
Inscription à Jupiter IOM	Pl. n° 17bis
Carte de lieux de Culte de sommets : incluse dans la	Pl. n° 2
Inscriptions à ARTAHE	Pl. n° 19 et n° 19bis
Articles de La Dépêche et de La Croix	Pl. n° 20
Page de couverture : dessin de Sébastien PORTET	
Photographies encadrées : Editions FLOHIC	

